

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Nous, Christine BOST, avons convoqué le onze décembre deux-mille-vingt-cinq les membres du Conseil Municipal à la séance du dix-sept décembre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures.

ORDRE DU JOUR :

- * - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 octobre 2025.
- * - Communications de Madame Le Maire.
- 01 - Finances - Exercice 2026 - Dépenses d'investissement avant adoption du Budget Primitif : Décision.
- 02 - Finances - Utilisation du domaine public - Revalorisation des tarifs - Année 2026 : Décision.
- 03 - Finances - Evaluation des transferts de charges - Attributions de compensation - Année 2026 : Approbation.
- 04 - RH Personnel - Plan de formation - Année 2026 : Approbation.
- 05 - RH Personnel - Tableau des effectifs - Modifications : Décision - Autorisation.
- 06 - RH Personnel - Rapport Social Unique - Année 2024 : Communication.
- 07 - RH Personnel - Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents : Modification - Décision - Autorisation.
- 08 - Administration générale - Sécurité - Convention de mise à disposition du service de télé-alerte avec Bordeaux Métropole : Décision - Autorisation.
- 09 - Développement durable - Gestion des déchets pneumatiques collectés (hors garage) - Contrat avec les éco-organismes Aliapur, France Recyclage Pneumatique et Tyval : Décision - Autorisation.
- 10 - Développement durable - Convention de regroupement des certificats d'énergie avec Bordeaux Métropole : Approbation - Autorisation.
- 11 - Culture - Association "Les Papillons" - Adhésion au dispositif d'une boîte aux lettres à l'école de musique - Convention de partenariat : Approbation - Autorisation.
- 12 - Culture / Sport - "Carte culture-sport" Saison 2025-2026 - Subventions exceptionnelles 2025 : Décision.
- 13 - Sport - Diagonale des rêves - Avance sur subvention : Décision.

- 14 - SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole - Rapport annuel 2024 : Communication.
- 15 - Coopération intercommunale - Bordeaux Métropole - Rapport annuel d'activités 2024 : Communication.
- * Questions orales.

Le Conseil Municipal s'est réuni à lieu ordinaire de ses séances en l'Hôtel de Ville, le dix-sept décembre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – M. Jean-Luc MESPLÈDE – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Mylène GUSTAVE – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Sandrine MARSAN – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Alexandre TOURRET – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG, conseillers.

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Marie-Christine GUYOT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Hélène MOLINA-ROMERA, conseillères.

ABSENT : M. Louis-Maxime VIALA, conseiller.

Les conseillers formant la majorité des membres présents, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé, immédiatement après ouverture de la séance, à la nomination du secrétaire de séance, Monsieur Jean-Luc MESPLÈDE., qui a accepté cette fonction.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal est voté à l'unanimité des présents à 33 voix Pour.

COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE

Signature de Contrats avec :

Dans le cadre de la saison culturelle avec

La Compagnie Les Réverbères pour le spectacle *Blanche Neige voit rouge* pour un cachet de 4 164 €.

Collectif Tutti Bordeaux pour la représentation *3pM* pour un cachet de 1 950 €.

La Compagnie Ar'Khan et l'Iddac pour la représentation du Spectacle *Mehman* pour un cachet de 3 150€.

Le Festival des Arts de Bordeaux pour la coréalisation du spectacle *Heavy Motors* pour un cachet de 2 230,80 €.

Rexel portant sur la fourniture et la livraison de lanternes et de matériel pour l'éclairage public de la ville pour un montant de 203 070,55 €TTC/an pour une durée de 4 ans.

Ivicom pour la mise en service d'un radar webstat pour un montant de 316,80 €TTC pour une durée de 2 ans.

We are surprise effect pour le spectacle *Surprise Noël Show* organisé par le Comité des Œuvres Sociales pour le Noël des enfants du personnel pour un cachet de 2 306 €.

Prodkast pour une animation musicale de chants de Gospel autour de Noël à la Médiathèque pour un cachet de 1 350 € TTC.

Medan SA pour la fourniture de produits d'entretien des espaces verts et des terrains de sport pour un montant maximum annuel de commandes de 60 000 € TTC/an pour une durée 4 ans.

Sacpa pour la prise en charge d'animaux divagants, cadavres et mise en fourrière pour un montant annuel de 29 707,20 € TTC.

Les Clowns stéthoscopes et l'Iddac pour la représentation du spectacle *Danser sur des œufs* dans le cadre de la quinzaine de l'égalité pour un cachet de 481 € et 1 767,12 € respectivement.

Logitud pour la maintenance logicielle de formalités administratives pour un montant de 1 200,84 € TTC pour 4 ans.

Decalog software pour le logiciel de lecture de code barre pour la médiathèque pour un montant de 2 667,58 € TTC/an pour 4 ans.

Beezim pour la maintenance et l'assistance du logiciel Zimbra pour un montant de 3 729,86 € TTC.

B2S-Freelance pour les travaux de réhabilitation de la charpente du Cosec pour un montant de 47 880 € TTC.

Les Ruminantes pour la représentation du spectacle *Les petites aventures de l'hiver* à la Médiathèque pour un cachet de 1 091 €.

Cybertek portant sur le marché de matériels informatiques et petits matériels pour un montant de commande de 88 954,44 € TTC.

Eric Lathière dans le cadre de l'opération *histoire(s) de lire* pour un cachet de 1 032,32 € TTC.

Virginie Gomez, diététicienne pour sa prestation dans le cadre de la restauration collective pour un montant de 2 640 € TTC/an.

Elizio pour la maintenance et la sécurité du flux de messagerie pour un montant de 15 840 € TTC/an.

Signature de Conventions avec :

Danièle Marteau pour l'exposition de ses œuvres dans le cadre d'un hommage à *Niki de Saint Phalle* à Médiathèque pour un cachet de 1 400 €.

Association Les Girondins de Bordeaux Tir pour la mise à disposition d'un stand de tir pour la police municipale à raison de 50 € la demi-journée.

Signature d'Avenants aux contrats avec :

Sonepar portant sur la fourniture et la livraison de matériels et petites fourniture électriques pour la prolongation de la date d'échéance de l'accord-cadre jusqu'au 5 mars 2026.

Dans le cadre du marché de fourniture et livraison de vêtements et de chaussures de travail, de vêtements et de chaussures de sports, d'équipement de protection individuelle et d'uniformes de police municipale, ASVP, Placier avec :

Ligne T

Pour le lot des vêtements et chaussures de travail tous services confondus (hors service des sports) pour un montant maximum de commandes annuel de 26 400€/an pour une durée de 4 ans.

Pour le lot des vêtements et chaussures de sport pour le service Sports pour un montant maximum de commandes annuel de 6 000 €/an TTC pour une durée de 5 ans.

Pour le lot des équipements de protection individuelle, petits matériels et chaussures de sécurité pour un montant maximum de commandes annuel de 16 800 €TTC/an pour 6 ans.

Gk Professional pour le lot des uniformes de police municipale, ASVP et placier pour un montant maximum de commandes annuel de 16 800 €TTC/an pour une durée de 7 ans.

La régie du Chœur de l'Opéra National de Bordeaux pour la représentation de *Carmen en chœur* pour un montant de 2 057,25 €TTC.

Korus Imprimerie pour l'ajustement des articles/produits de l'accord-cadre et modification en conséquence du bordereau des prix unitaires sans incidence financière.

Trakmy concernant les traceurs GPS aux services techniques portant sur la modification de la durée de fin de contrat incluant 3 reconductions tacites pour une durée de 4 ans sans incidence financière.

Régional Ascenseurs Sud-Ouest pour :

-la modification de marché concernant l'installation d'un transmetteur GSM sur les sites du pôle éducatif, école élémentaire Migron, école Raoul Déjean, Centre culturel pour un montant de 624 € TTC.

-la mise à disposition d'une ligne téléphonique sans fil dédiée au fonctionnement de la téléalarme ascenseur y compris gestion de la ligne et prise en charge des communications téléphoniques au Pôle éducatif, à l'école élémentaire Migron, à l'école Raoul Déjean, au Centre culturel, à la piscine du Pinsan et à la mairie d'Eysines pour un montant de 120,00 € TTC par site

Sogeres pour le marché de restauration collective portant sur la révision des prix pour la période du 01/07 au 31/12/2025 avec incidence financière à la baisse de -17 %.

Autres décisions :

Arkéa Banque pour un contrat de prêt d'un montant de 4 000 000 € au titre de l'année 2025.

01 – FINANCES – EXERCICE 2026 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF : DÉCISION

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et, afin de réaliser un certain nombre d'opérations d'investissement qui doivent intervenir au cours du 1^{er} trimestre 2026 ou, pour le moins, avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026, il convient d'autoriser Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes sans attendre le vote du Budget 2026.

Celles-ci sont limitées au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et hors Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (APCP).

L'inscription proprement dite de ces crédits interviendra lors de l'adoption du Budget Primitif 2026 comme les années précédentes.

Je vous propose donc d'ouvrir dans le cadre de cette procédure un crédit global de 671 200 €, dont la répartition est la suivante :

AUTORISATION DEPENSES ANTICIPEES – EXERCICE 2026

Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Fonction	Nature	Libelle de l'inscription	Montant Inscr.
03	2026	D	I	20	020	2031	FRAIS D'ETUDES	15 000.00
03	2026	D	I	20	311	2031	FRAIS D'ETUDES	7 000.00
03	2026	D	I	20	321	2031	FRAIS D'ETUDES	10 000.00
03	2026	D	I	20	322	2031	FRAIS D'ETUDES	25 000.00
03	2026	D	I	20	020	2033	FRAIS D'INSERTION	2 000.00
03	2026	D	I	20	020	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	66 000.00
Total Chapitre				: 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			125 000.00

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Budget	Exer.	Dep/Rec	Inv/Fon	Chapitre	Fonction	Natur	Libelle de l'inscription	Montant Inscr.
03	2026	D	I	21	511	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	50 000.00
03	2026	D	I	21	020	21311	HOTEL DE VILLE	10 000.00
03	2026	D	I	21	211	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	15 000.00
03	2026	D	I	21	212	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	3 500.00
03	2026	D	I	21	281	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	78 000.00
03	2026	D	I	21	321	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	22 000.00
03	2026	D	I	21	512	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15 000.00

03	2026	D	I	21	511	2158	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	4 000.00
03	2026	D	I	21	020	21828	MATERIELS DE TRANSPORT	30 000.00
03	2026	D	I	21	511	21828	MATERIELS DE TRANSPORT	5 000.00
03	2026	D	I	21	212	21831	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES	4 500.00
03	2026	D	I	21	020	21838	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE HOTEL DE VILLE	20 000.00
03	2026	D	I	21	11	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 000.00
03	2026	D	I	21	288	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	40 000.00
03	2026	D	I	21	4221	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 000.00
03	2026	D	I	21	020	21848	MOBILIER-HOTEL DE VILLE	5 000.00
03	2026	D	I	21	020	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	2 200.00
03	2026	D	I	21	212	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 500.00
03	2026	D	I	21	4221	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 500.00
03	2026	D	I	21	020	2188	AUTRES-MATERIEL BATS ADMINISTRATIFS	110 000.00
03	2026	D	I	21	11	2188	AUTRES-MATERIEL BATS ADMINISTRATIFS	12 000.00
03	2026	D	I	21	211	2188	AUTRES-	3 000.00
03	2026	D	I	21	212	2188	AUTRES-MATERIEL ECOLES PRIMAIRES	3 000.00
03	2026	D	I	21	316	2188	AUTRES-MATERIEL BATIMENTS	7 500.00
03	2026	D	I	21	321	2188	AUTRES-MATERIEL SPORTIF	4 000.00
03	2026	D	I	21	322	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 500.00
03	2026	D	I	21	4221	2188	AUTRES-MATERIEL CRECHES	2 000.00
03	2026	D	I	21	511	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000.00
03	2025	D	I	21	512	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000.00
Total Chapitre				: 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			546 200.00
TOTAL GENERAL								671 200.00

Madame PIET-BURGUÈS précise que deux postes budgétaires majeurs sont mis en exergue dans cette délibération. Le premier concerne la réfection complète de la toiture du restaurant scolaire de l'école R.Girol, pour un montant de 78 000 €. Le second porte sur le volet numérique, avec le remplacement des bornes Wi-Fi afin d'optimiser le déploiement du réseau, le renouvellement de deux VPI défectueux ainsi que la modernisation des équipements de téléphonie dans plusieurs écoles, pour un montant global de 40 000 €.

Monsieur TASTET indique qu'une partie des dépenses anticipées pour l'année en cours est consacrée aux équipements sportifs mis à disposition de l'ESB Rugby. Le dynamisme de la pratique du rugby sur la commune se traduit par une fréquentation en constante augmentation de ce club centenaire, qui compte aujourd'hui près de 300 licenciés, dont environ 150 jeunes au sein de son école. Cette forte activité implique une adaptation des infrastructures existantes. Le stade Édouard Martin, situé dans le quartier de Migron, utilisé intensivement depuis plus de cinquante ans, nécessite une reprise

complète de l'aire de jeu afin de garantir des conditions de pratique optimales en matière de qualité et de sécurité.

Par ailleurs, le bloc vestiaires, initialement réalisé dans le cadre d'un chantier école, doit faire l'objet d'une réhabilitation complète. Ces travaux visent à améliorer les conditions d'accueil et de confort des joueurs et des équipes reçues, tout en assurant une meilleure conformité aux préconisations de la Fédération Française de Rugby, notamment pour l'accueil des équipes et des arbitres féminines. La réfection de la couverture des tribunes est également intégrée à ce programme.

Enfin, le terrain n°3 du Pinsan, mis à disposition de l'ESE Rugby depuis trois ans pour les activités de l'école de rugby, les tournois et les plateaux, bénéficiera de travaux d'aplanissement. Ces aménagements permettront de le rendre conforme aux règles techniques applicables aux terrains de jeu et d'en faire une solution complémentaire au stade Édouard Martin.

Monsieur MESPLÈDE rappelle que la collectivité poursuit une politique volontariste et constante de renouvellement de ses aires de jeux pour enfants. Ces équipements de proximité occupent une place importante dans l'action municipale, en contribuant à l'épanouissement des enfants, à l'attractivité des espaces publics et au bien-être des familles.

Les aires de jeux constituent des lieux essentiels de socialisation, de développement et d'apprentissage, et participent pleinement à l'attractivité de la commune auprès des familles.

Dans ce cadre, un état des lieux des équipements existants a mis en évidence que certaines installations nécessitent d'être renouvelées ou ne répondent plus aux attentes actuelles des usagers. Il apparaît donc nécessaire d'anticiper ces évolutions afin de garantir des espaces sécurisés, accessibles et adaptés à l'ensemble des enfants.

Dans cette continuité, le renouvellement de l'aire de jeux principale du domaine du Pinsan a été réalisé fin 2024. Ce projet, conçu en bois naturel (robinier), pour un montant de 96 000 €, rencontre aujourd'hui une fréquentation importante.

Par ailleurs, le renouvellement du jeu emblématique dit de « l'Araignée » sur le domaine du Pinsan a été programmé. Après de nombreuses années d'utilisation, cet équipement doit être remplacé. Plusieurs options ont été étudiées, notamment la remise en état de la structure existante. Toutefois, au regard des devis, le choix s'est porté sur un renouvellement complet de l'équipement, pour un coût estimé à 50 000 €, solution jugée plus pérenne.

En complément, le renouvellement de l'aire de jeux de l'esplanade Serge Mallet, au Vigean, est également prévu pour un montant de 25 000 €, afin d'y installer des équipements modernes, sécurisés et attractifs.

À ces investissements s'ajoutent les projets issus du budget participatif 2025 récemment réalisés, comprenant l'installation d'une tyrolienne au parc Gramond (20 000 €) et d'un trampoline au Bois Salut, au Bourg (19 000 €).

Enfin, le remplacement de la structure de jeux du parc Gramond est programmé dans les prochaines semaines, poursuivant ainsi l'effort engagé sur l'ensemble du territoire communal.

L'ensemble de ces actions traduit une volonté de maintenir et de développer des équipements publics de qualité, en associant les habitants aux choix d'aménagement et en inscrivant ces investissements dans une démarche durable.

Monsieur TOURNERIE attire l'attention sur la ligne budgétaire 21-511-2121, inscrite aux prévisions pour un montant de 50 000 €. Cette ligne correspond au chantier de plantation et de verdissement programmé pour les mois de février et mars, justifiant son inscription en dépense anticipée. Ces travaux viendront achever l'opération d'aménagement de la rue Lucien Piet.

Cette voie, qui dessert notamment trois salles de sport ainsi que le collège Albert Camus, bénéficiera d'un aménagement sans impact sur les espaces dédiés aux automobilistes. Le projet permettra d'offrir aux collégiens, ainsi qu'aux piétons et cyclistes, un espace plus dégagé, végétalisé, aéré et sécurisé.

Madame LE MAIRE remercie les intervenants pour ces présentations, qui mettent en lumière plusieurs priorités budgétaires de la collectivité. Elle souligne notamment les efforts engagés en faveur de l'éducation et du sport, la poursuite des actions de végétalisation de la commune, ainsi que l'attention particulière accordée aux équipements et aux activités destinés aux jeunes habitants.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, **chapitre par chapitre** :

Autorisation dépenses anticipées – Exercice 2026

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

33 voix Pour et 1 Abstention

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

33 voix Pour et 1 Abstention

02 – FINANCES – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC – REVALORISATION DES TARIFS – ANNÉE 2026 : DÉCISION

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Dans le cadre de la réglementation en vigueur, il est proposé à notre assemblée de bien vouloir autoriser la fixation ou le réajustement des tarifs des redevances à percevoir par la commune pour l'utilisation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2026, tel que suit :

A – CIMETIÈRES :

	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Concessions en pleine terre :	Prix	Prix
- pour 15 ans		
Surface 200 x 100	171,00	174,00
Surface 200 x 200	289,00	294,00
- pour 30 ans		
Surface 200 x100	231,00	235,00
Surface 200 x 200	432,00	439,00
Renouvellement pour 5 ans	200,00	203,00
Caveaux :	Prix	Prix
Concessions cinquantenaires		
Dimension 2.50 x 1.10 x 1	1 916,00	1 947,00
Dimension 2.50 x 1.80 x 1.30	2 196,00	2 231,00
Dimension 2.50 x 1.80 x 1.50	2 490,00	2 530,00
Concessions trentenaires		
Dimension 2.50 x 1.10 x 1	1 110,00	1 128,00
Dimension 2.50 x 1.80 x 1.30	1 283,00	1 303,00
Dimension 2.50 x 1.80 x 1.50	1 463,00	1 486,00
Renouvellement pour 10 ans		
Dimension 2.50 x 1.10 x 1	401,00	408,00
Dimension 2.50 x 1.80 x 1.30	477,00	485,00
Dimension 2.50 x 1.80 x 1.50	535,00	544,00

	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Columbarium : forfait		
Cases pour 15 ans	393,00	399,00
Cases pour 30 ans	718,00	729,00
Renouvellement pour 5 ans	197,00	200,00
Caveaux cinéraires : forfait		
Caveau pour 15 ans	459,00	467,00
Caveau pour 30 ans	848,00	862,00
Renouvellement pour 5 ans	197,00	200,00
Dépositaire pour cercueils et pour les urnes		
Frais de dépôt limités à 12 mois :		
* à la journée dépôt limité à 7 jours	5,00	6,00
* à la semaine dépôt limité à 4 semaines	12,00	13,00
* au mois dépôt limité à trois mois	18,00	19,00
Dispersion des cendres au jardin des souvenirs (cimetière de Bois Gramond)	Gratuit	Gratuit
Mise à disposition de la salle de recueillement Bois Gramond :		
. <i>Eysiniais</i>	Gratuit	Gratuit
. <i>Haillanais</i>	Gratuit	Gratuit
Gravure jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit

B - VOIE PUBLIQUE :

		Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Taxi :	Droit de stationnement : Tarif annuel	159,00	162,00
Marché de Migron :	Droit d'emplacement : Tarif au ml et par jour	2,40	2,45
Après consultation du syndicat des commerçants non sédentaires du Sud-Ouest	Location prise électrique : Par jour petite installation grosse installation	1,60 2,75	1,65 2,80
Marché thématique :	Tarif au ml et par jour	5,80	5,90
Stationnement sur le domaine public à des fins commerciales :	Droit d'emplacement : Tarif au ml et par jour	2,40	2,45
Stationnement sur le domaine public de sociétés ou associations à la demande de la ville	Activités et manifestations organisées par les services municipaux avec participation de partenaires extérieurs commandés par la ville	gratuit	gratuit
Stationnement sur le domaine public à des fins non lucratives :	Activités organisées par des associations ayant leur siège social à Eysines ou par des associations reconnues d'utilité publique ou ONG Droit d'emplacement :	gratuit	gratuit
Pose sur le domaine public d'échafaudages	Droit soumis à autorisation municipale :	gratuit	gratuit

Pose sur le domaine public de bennes ou containers	Droit soumis à autorisation municipale :	gratuit	gratuit
Installation de terrasses de cafés ou restaurants sur le domaine public	Droit soumis à autorisation municipale :	gratuit	gratuit
Vides greniers :	Activités organisées par des associations ou personnes physiques eysinaises uniquement Droit d'emplacement :	gratuit	gratuit
Tournages de films	Droit soumis à autorisation municipale :	gratuit	gratuit
Forains :	Droit d'emplacement des manèges Tarifs par jour et par attraction - petits stands (barbe à papa, tirecttes, pêche aux canards, coup de poing) - confiserie - petit manège < 80 m ² - grand manège Location prise électrique : Tarifs par jour . petite < 20 A . moyenne entre 20 A et ≤ 40 A . grande > 40 A	7,25 17,95 23,80 39,50 12,20 24,10 36,15	7,35 18,25 24,20 40,15 12,40 24,50 36,75

C - BÂTIMENTS COMMUNAUX :

↳ Mise à disposition payante

Lieu	<i>Personnes morales</i>					
	½ journée		1 jour		1 week-end (du vendredi soir au dimanche soir)	
	A.T	N.T	A.T	N.T	A.T	N.T
Centre culturel						
Théâtre	724,00	736,00	1461,00	1484,00	2192,00	2227,00
Matériel scénique	365,00	371,00	731,00	743,00	1097,00	1115,00
Salle polyvalente du Vigean						
Salle bistrot	152,00	154,00	305,00	310,00	578,00	587,00
Grande salle	1206,00	1225,00	2192,00	2227,00	3648,00	3706,00
Matériel scénique	365,00	371,00	731,00	743,00	1097,00	1115,00

<i>Personnes physiques et morales</i>							
Lieu		JOURNEE *		SOIREE (DINER)		WEEK-END	
		Eysinai	Extérieurs	Eysinai	Extérieurs	Eysinai	Extérieurs
Salle Marcel Lachièze	A.T	95,00	176,00	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	N.T	97,00	179,00	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Salle du Pinsan	A.T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	591,00	1 182,00
	N.T	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	600,00	1 201,00
Grange Lescombes	A.T	123,00	250,00	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	N.T	125,00	254,00	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Possibilité de location jusqu'à 22 H

<i>Personnes physiques et morales</i>			
		1 jour	1 week-end
Caution (applicable pour toutes les salles)	A.T	391,00	584,00
	N.T	397,00	593,00

↳ Mise à disposition pour les réunions professionnelles (y compris les syndicats de copropriété)

Nom du local	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Grange Lescombes	110,0	112,00
Espace Maurice Doassans	110,00	112,00
Centre Social René Pujol	110,00	112,00
Salle Marcel Lachièze	110,00	112,00
Salle festive du Pinsan	110,00	112,00

↳ Mise à disposition payante au Centre Social l'Eyecho

Suivant forfait annuel prise en charge eau / électricité / chauffage / nettoyage

Nom du local	Anciens tarifs en €	Nouveaux tarifs en €
Local les Argilières	374,00	380,00
Local Centre Social René Pujol	991,00	1 007,00
Local M3E	867,00	881,00
Local Michel Gelez	497,00	505,00
Local Serge Mallet	497,00	505,00

↳ Mise à disposition gratuite

Associations bénéficiaires	Mise à disposition des bâtiments et terrains communaux
Associations ayant leur siège social ou leurs activités à Eysines	Gratuit
Associations humanitaires, d'action sociale, reconnues d'utilité publique ou ONG	Gratuit
Associations culturelles dans le cadre de co-organisations de spectacles	Gratuit
Partenaires institutionnels aux actions de la ville	Gratuit

Cette mise à disposition gratuite donnera lieu à une valorisation financière en fin d'année au regard de l'occupation effective de l'année en fonction des tarifs adoptés par la délibération du 21 juin 2017. »

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 33 voix Pour et 1 Abstention.

03 – FINANCES – ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – ANNÉE 2026 : APPROBATION

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« L'évaluation des charges nettes transférées entre un EPCI et ses communes membres doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place le 04 juillet 2014 au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Depuis 2017, en application de l'article 81 de la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLECT.

Pour 2026, celle-ci s'est réunie le 6 novembre dernier sous la présidence de Madame Véronique Ferreira. Le rapport émis joint en annexe 1 porte sur 3 points :

- Régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à 9 de la mutualisation (21 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Martignas sur Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint Louis de Montferrand, Le Taillan-Médoc et Talence) et de leur impact sur les attributions de compensation

- Pour deux communes, ce cycle 10 de mutualisation impacte leurs attributions de compensation compte tenu des domaines mutualisés :

- Parempuyre (propreté et espaces verts de son domaine public communal) ;
- Saint-Louis de Montferrand (ressources humaines).

- Fin de la convention de délégation de « gestion propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » pour Parempuyre.

La synthèse générale établie et jointe en annexe fixe les impacts sur les attributions de compensation pour 2026.

Au total, pour 2026, **l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir** par Bordeaux Métropole s'élèverait à **143 044 193 €** dont **27 009 218 €** en attribution de compensation d'investissement (ACI) et **116 034 975 €** en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que **l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 14 787 795 €**.

Dans ce cadre, pour Eysines les attributions de compensation à verser sont identiques à l'année 2024 soit :

- 48 901 € en ACI
- 2 056 423 € en ACF

Aussi, je vous remercie de bien vouloir :

- ✓ approuver le rapport définitif de la CLETC en date du 6 novembre 2025 ;
- ✓ arrêter pour Eysines le montant de l'Attribution de Compensation d'Investissement ACI à 48 901 € et le montant de l'Attribution de Compensation de Fonctionnement ACF à 2 056 423 € à verser à Bordeaux Métropole;
- ✓ d'autoriser Madame le Maire ou ses adjoints à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Les crédits budgétaires figureront aux chapitres 204 et 014 du budget principal de l'exercice 2026.

Commission locale d'évaluation des charges transférées

CLECT

Séance du 6 novembre 2025



Ordre du jour



1 - Révision des niveaux de service 2025 des cycles précédents de la mutualisation.

2 - Cycle 10 de la mutualisation :

- Parempuyre (propreté, espaces verts, domaine public),
- Saint-Louis de Montferrand (ressources humaines).

3 –Parempuyre : fin de la convention de délégation de « gestion Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain »

7 - Synthèse générale

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026

Rappel :



Les contrats d'engagements ainsi que les conventions de création de services communs prévoient la possibilité de faire évoluer le niveau de service sur un domaine mutualisé, à la hausse ou à la baisse, et posent un cadre relativement souple, basé sur la négociation avec la commune.

Les révisions des niveaux de services prennent en compte notamment l'évolution des patrimoines gérés, le niveau de prestation souhaité par la commune, l'évaluation de l'impact sur les moyens affectés et la capacité de la Métropole à prendre en compte ces évolutions.

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



La définition des révisions de niveaux de services

Ne donnant pas lieu à augmentation des versements via l'AC => hors périmètre « RNS »	
Dynamique des charges	Ex : glissement vieillesse technicité, mesures réglementaires RH (PPCR)
Le renouvellement du matériel à usage communal (hors changements de gamme)	Ex : véhicules de la police municipale
Le renouvellement et toutes évolutions du matériel à usage des services communs	Ex : renouvellement des balayeuses
Donnant lieu à augmentation de l'AC => dans le périmètre « RNS »	
Augmentation ou diminution du niveau d'engagement	Ex : modifications des fréquences de passage pour la propreté – suppression de la collecte des déchets verts
Extension ou diminution du nombre de matériels (hors renouvellement) et évolution de gamme	Ex : nouvelles dotations suite à la création de classes dans les écoles
Augmentation ou diminution d'espaces publics ou d'équipements en gestion par les services communs	Ex : nouveaux parcs, nouveaux équipements publics, extension ou nouveaux bâtiments
Autres éléments pris en compte dans le périmètre	
Prise en compte des scories (correctifs pour les cycles à venir)	
Demandes exceptionnelles (dépenses ponctuelles)	

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026

La méthode de révision des niveaux de services



Méthode identique à celle utilisée lors des cycles de mutualisation : délibérations du 29 mai 2015, du 25 septembre 2015 et du 21 octobre 2016.

Pour calculer l'impact de la mutualisation sur l'attribution de compensation à sa juste valeur, les coûts des services mutualisés sont évalués à partir de 5 postes (art D 5211.16 du CGCT) :

1	2	3	4	5
Coût des ETP coût réel des équivalents temps plein transférés par les communes (salaires chargés + prestations sociales ou collectives)	Charges réelles directes du service Charges <u>directes réelles de fonctionnement</u> indispensables à l'activité <u>propre</u> du service	Coût de renouvellement des immobilisations Déterminé sur la base d'un coût de renouvellement annualisé (véhicules, matériels, bâtiments transférés...)	Forfait dépenses d'entretien par m² Forfait entretien des bâtiments non transférés par m ² et par agent transféré	Forfait charges de structure Comprend les assurances, ... Est dégressif de 15% à 2% en fonction du périmètre du transfert des fonctions supports

Pour rappel :

Poste 5 = 15%
 -3% si mutualisation SI
 -3% si mutualisation Finances
 -2% si mutualisation des affaires juridiques et marchés
 -5% si mutualisation des RH

Soit 2% si toutes les fonctions support sont mutualisées

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



Les révisions des niveaux de services Impact global sur les attributions de compensation

Le montant des révisions de niveau de service intégré dans les attributions de compensation dépasse de **0,3 M€** le montant des RNS 2024 dans les AC 2025. Il représente **2,6 M€** au total, soit **2,1 %** du montant net total des AC 2025

- **22 %** du total des RNS sont imputées en AC à la section d'**investissement**
- **78 %** des RNS sont imputées en AC à la section de **fonctionnement**

	Impact des Révisions des Niveaux de Services (RNS) 2025 sur les Attributions de Compensation (AC) 2026		
	AC Investissement	AC fonctionnement	AC Totale
Impact net total des RNS sur les AC	585 154 €	2 031 589 €	2 616 743 €

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



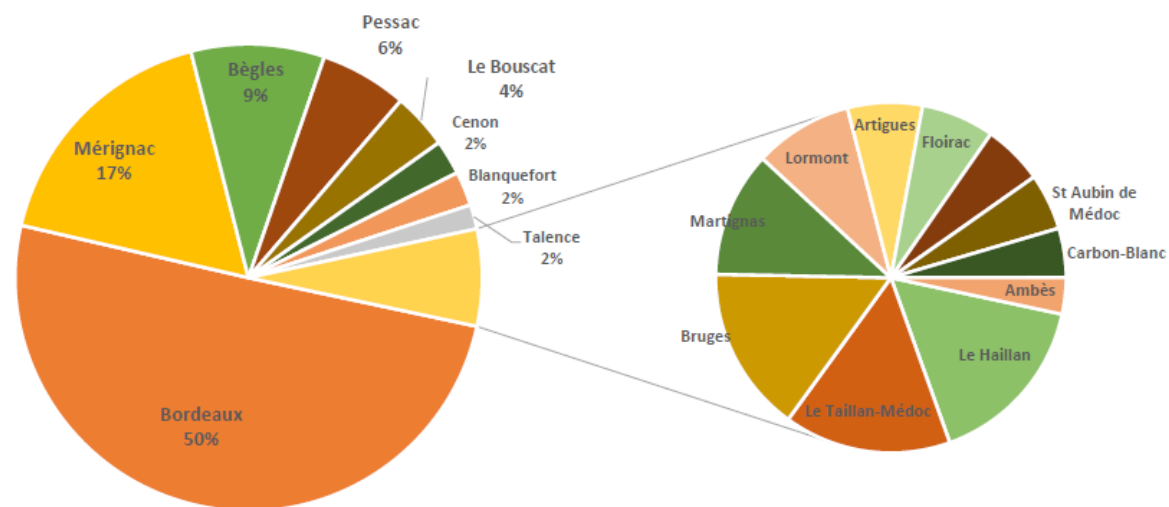
RNS
Impacts sur les attributions de compensation de 2026 par commune

Commune	IMPACT RNS SUR AC BORDEAUX METROPOLE 2026 RECETTE		IMPACT RNS SUR AC BORDEAUX METROPOLE 2026 DEPENSE	
	ACF	ACI	ACF	ACI
AMBARES ET LAGRAVE	8 958 €	836 €	0 €	0 €
AMBES	5 934 €	0 €	0 €	24 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	8 516 €	3 640 €	0 €	0 €
BASSENS	0 €	825 €	4 273 €	0 €
BEGLES	235 138 €	6 652 €	0 €	0 €
BLANQUEFORT	43 035 €	18 864 €	0 €	0 €
BORDEAUX	1 101 800 €	214 897 €	0 €	0 €
BOULIAC	0 €	0 €	0 €	0 €
LE BOUSCAT	71 681 €	29 684 €	0 €	0 €
BRUGES	17 601 €	9 355 €	0 €	0 €
CARBON-BLANC	5 459 €	2 515 €	0 €	0 €
CENON	39 042 €	24 162 €	0 €	0 €
EYSINES	0 €	0 €	0 €	0 €
FLOIRAC	897 €	10 960 €	0 €	0 €
GRADIGNAN	0 €	0 €	0 €	0 €
LE HAILLAN	13 257 €	15 162 €	0 €	0 €
LORMONT	134 €	15 832 €	0 €	0 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	12 134 €	8 256 €	0 €	0 €
MERIGNAC	284 340 €	172 504 €	0 €	0 €
PAREMPUYRE	0 €	0 €	0 €	0 €
PESSAC	127 412 €	31 368 €	0 €	0 €
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	4 438 €	4 724 €	0 €	0 €
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	0 €	377 €	693 €	0 €
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	0 €	0 €	0 €	0 €
LE TAILLAN-MEDOC	18 270 €	8 874 €	0 €	0 €
TALENCE	38 509 €	5 691 €	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	0 €	0 €	0 €	0 €
	2 036 555 €	585 178 €	4 966 €	24 €

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



RNS 2025 par commune



1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



Montant des RNS 2025 par domaine

Domaine	ACF	ACI	Total AC
Affaires juridiques	-14 044 €	0 €	-14 044 €
Archives	20 424 €	0 €	20 424 €
Bâtiments	476 259 €	1 125 €	477 384 €
Cadre de vie	15 768 €		15 768 €
Commande publique			0 €
Espaces verts	485 882 €	7 398 €	493 280 €
Finances	86 374 €	500 €	86 874 €
Fonctions transverses	79 008 €	500 €	79 508 €
Numérique et système d'informations	712 202 €	520 190 €	1 232 392 €
Parc matériel roulant	98 263 €	55 063 €	153 326 €
Propreté	69 024 €	378 €	69 402 €
Ressources humaines		0 €	0 €
Stratégie immobilière - logistique & magasins		0 €	0 €
Voirie	2 429 €	0 €	2 429 €
Total général	2 031 589 €	585 154 €	2 616 743 €

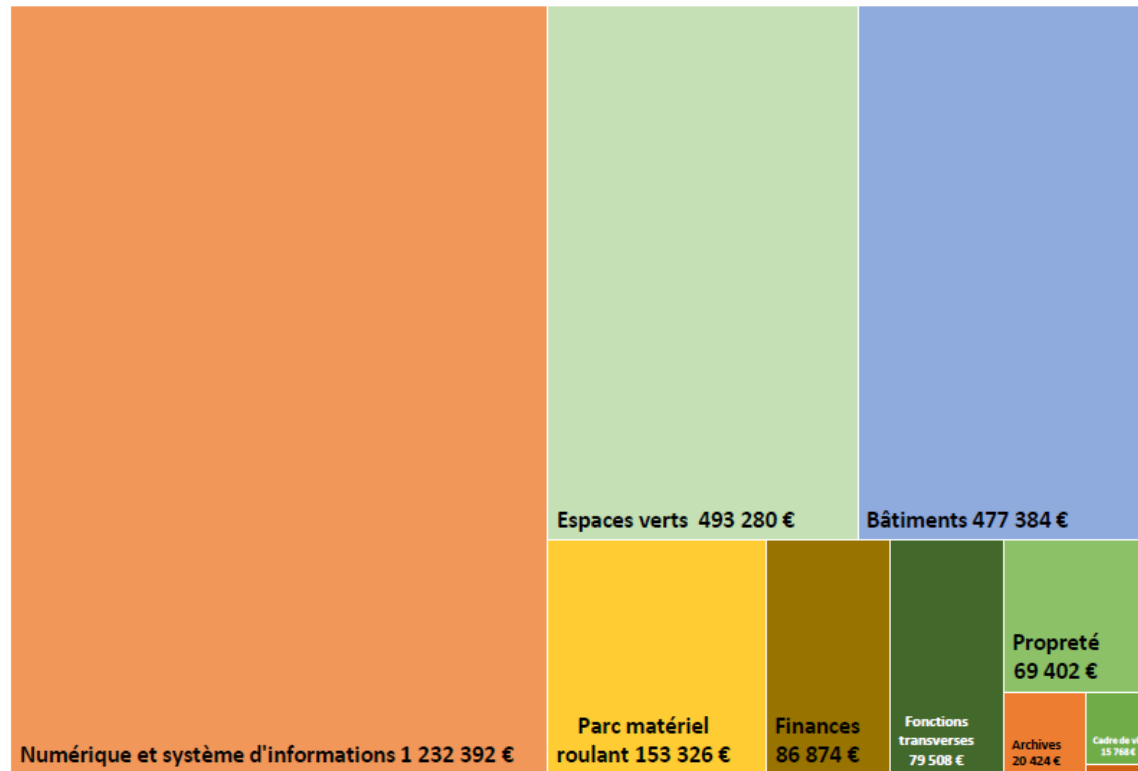
9

1. Les révisions de niveaux de services 2025 avec impact sur les attributions de compensation de 2026



Poids des RNS 2025 par domaine

RÉPARTITION DES RNS EN RECETTE PAR DOMAINE



2. Cycle 10 de la mutualisation



- La commune de **Saint Louis de Montferrand**, après avoir mutualisé au cycle 7 le domaine du numérique et systèmes d'information et les affaires juridiques ainsi que les domaines des finances et de la commande publique au cycle 9, mutualise dans ce **cycle 10 le domaine des ressources humaines**.
Cette mutualisation est sans impact financier par application de la délibération 2022-72.
- La commune de **Parempuyre**, a souhaité mettre fin au 1^{er} janvier 2026 à la convention de délégation de gestion qui la liait à Bordeaux Métropole relative à l'exercice de la compétence « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur domaine public métropolitain ».
En parallèle, la commune de Parempuyre a souhaité procéder à la mutualisation des mêmes compétences, mais exercées sur le domaine public communal dans ce **cycle 10**.

Au total, ce cycle de mutualisation a un impact sur l'attribution de compensation, en recettes de Bordeaux Métropole de 203 179 € se décomposant en 190 537 € d'impact ACF et 12 642 € d'impact ACI, et finalement concerne la seule commune de Parempuyre.

2. Cycle 10 de la mutualisation



Délibération N° 2022-72 (mécanisme solidarité)

Pour les communes de 4 000 habitants et moins :

- si quotité mutualisée pour une fonction support est inférieure ou égale à 0,5 ETP, alors pas de valorisation dans le FIMUT et prise en charge pour moitié par Bordeaux Métropole et pour moitié par l'ensemble des communes membres par réfaction de leur Dotation de solidarité Métropolitaine (DSM)
- Pour ces mêmes communes pas de compensation financière dans l'ACF du poste 5

P1 pris en charge par BM et DSM 10 690 €

Seule quotité de poste mutualisé inférieur ou égal à 0,5 ETP pour un domaine éligible

Domaine	Catégorie du poste	Agent concerné	Quotité du poste consacré à l'activité (/100)	Quotité mutualisée (tps de travail consacré à l'activité mutualisée)	Grade ou intitulé du contrat si non titulaire	Traitement brut annuel de l'année 2023 (y compris RI)	Total annuel brut (pondéré)
AFFAIRES JURIDIQUES	c	SO	0,5	0,5	Adjoint administratif	42 760 €	21 380 €

Imputé sur la DSM : $(0,5 \times 21\,380)$, soit 10 690 €

Pris en charge par BM : $(10\,690 + 428)$, soit 11 118 €₁₂

2. Cycle 10 de la mutualisation



Ville de PAREMPUYRE
CYCLE 10



Chiffrage Total

Exercice 2026 Base CA 2024

Nombre d'ETP mutualisées

3,70

	Numéro de poste	Aselette et méthode de calcul	Contenu détaillé	Montants de base	Montant pondéré
Coût réel des ETP 134 614	1	Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)		352 985	132 260
		EPI / habillement		4 600	1 570
		Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives		2 120	784
Charges directes réelles de fonctionnement 29 750	2	Fournitures et achats indispensables au fonctionnement propre du service: contrats de services, contrats de maintenance informatique...			
		Propreté ET Espaces verts		60 468	29 750
		Domaine public / Voirie		0	0
Coûts de renouvellement des immobilisations 12 714	3	Matériels, mobiliers, véhicules d'intervention, outils informatiques métier dédiés, bâtiments techniques...			
		Matériel roulant		14 718	6 261
		Matériels non roulant		17 256	6 381
		TOTAL COÛTS DE RENOUVELLEMENT			12 642
		Frais financiers			72
Fortait communal des dépenses d'entretien des bâtiments 1 258	4	Dépenses d'entretien ménager, sécurité incendie et électrique et ascenseur par mètre carré. Par défaut, 34 € par an par m2 par agent pour Bordeaux Métropole et 10 m² par agent)	nombre ETP mutu	340	
		Propreté / Domaine public / Voirie/Espaces verts	3,7		1 258
Fortait charges de structure 24 843	5	Coûts des charges de structure et fonctions supports. Variable de 15 à 2% des postes 1,2 et 4 en fonction des services supports mis en commun.			
		PS	15%		24 843

AC
203 179

ACI
12 642

ACF
190 537

13

3 Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



La CUB puis la Métropole exerce de plein droit depuis sa création, en lieu et place des communes membres, **la compétence propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie du domaine public métropolitain.**

Cette compétence a néanmoins été conservée par les communes de la métropole jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

La CLECT du 26 juin 2015 a posé les conditions financières de la régularisation de transfert de cette compétence et de son exercice à partir du 1^{er} janvier 2016.

Extrait du rapport du 26 juin 2015 :

- Il sera effectif au 1^{er} janvier 2016, après passage et validation en CLECT courant 2015
 - La régularisation s'effectuera par le biais des attributions de compensation, sur la base de l'évaluation de l'exercice des compétences au 31/12/2014.
 - Un système dérogatoire propre à cette régularisation va permettre de prendre en compte la non-régularisation historique de l'exercice de cette compétence
- Les dérogations pour la régularisation**
- L'exercice de la compétence est valorisée au 31/12/2014
 - Les coûts sont évalués sur la base de dépenses directes de fonctionnement, de masse salariale et d'investissement. Il n'y a pas de charges indirectes affectant cette évaluation.
 - La régularisation aurait dû être faite en 2001, date de la mise en place du dispositif des Attributions de Compensation (AC) dans le cadre des transferts de compétence.
 - L'évaluation 2014 est recalculée à sa valeur au 31/12/2000 (déflateur INSEE = -20,1%)
 - C'est cette valeur qui est retenue pour la modification de l'AC. Le gain pour la commune est donc de 20,1% du montant de l'estimation 2014.

3 – Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



Extrait du rapport du 26 juin 2015 :

La compétence transférée devient au 1^{er} janvier 2016 une compétence Métropolitaine.

➤ 2 possibilités se présentent :

- La Métropole assume pleinement la compétence et reçoit donc de la commune les moyens humains et matériels affectés à l'exercice de cette compétence
- La Métropole, à la demande de la commune, délègue l'exercice des missions réalisées au titre de la compétence.

Dans ce dernier cas :

- **L'attribution de Compensation (AC) est modifiée sur la base de l'estimation 2014 recalculée au 31/12/2000**
- **La Métropole délègue à la commune l'exercice des missions par le biais d'une convention de délégation de gestion : la Métropole compense à la commune le coût du service sur la base du montant évalué au 31/12/2014.**
- **Le montant estimé est figé dans le temps, (hors prise en compte de modification de domanialité) et la commune assume donc la dynamique des charges de fonctionnement du service.**

A l'origine, la commune de Parempuyre opté pour la délégation au titre de l'exercice de ces missions

3 – Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



La commune de Parempuyre a souhaité mettre fin au 1^{er} janvier 2026 à la convention de délégation de gestion qui la lie à Bordeaux Métropole concernant l'exercice de la compétence « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur domaine public métropolitain », qui lui a été confiée au 1^{er} janvier 2016. L'article 6 de cette convention prévoit que les communes peuvent y mettre fin chaque année, lors d'un cycle de mutualisation, et qu'en cas de résiliation, les moyens humains et matériels affectés aux missions sont transférés à la Métropole.

Pour rappel, Bordeaux Métropole verse chaque année depuis le 1^{er} janvier 2016 le montant que la commune a consacré à cette compétence sur voirie métropolitaine en 2014 augmenté par les avenants de 2018 et 2024.

Ce montant ressort dans l'annexe de la convention à **229 907 €**:

	Total	Investissement	Fonctionnement
Convention 2016 (Coût réel de la compétence en 2014)	222 030	11 140	210 890
Avenant 2018	4 116		4 116
Avenant 2024 EDTMD (nouveaux espaces)	3 761		3 761
COÛT DE LA COMPÉTENCE 2014 ET AVENANTS	229 907	11 140	218 767

3 – Parempuyre : fin de la convention de délégation de gestion « Propreté, espaces verts et mobilier urbain sur voirie espace public métropolitain » et mutualisation



Comme prévu par la CLECT du 26 juin 2015 : « ➤ **Le montant estimé est figé dans le temps, (hors prise en compte de modification de domanialité) et la commune assume donc la dynamique des charges de fonctionnement du service.** »

Ainsi, le coût de la compétence sur le DPM déléguée à la commune ressort à **275 142€ (coût 2024) ...**

ETP REGULARISATION	6,30
COÛT TOTAL DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE (VALEUR 2024)	
Assiette et méthode de calcul	Evaluation Régularisation
Coût total ressources humaines	225 092
Rémunération brute + charges patronales figurant sur le bulletin de salaire au 31/12/N-1 (012)	220 726
EPI / habillement	3 030
Mutuelle + Oeuvres sociales ou collectives	1 336
Coût total dépenses de fonctionnement	30 718
Propreté ET Espaces verts	30 718
Domaine public / Voirie	0
Coût de renouvellement des immobilisations	19 332
Matériel roulant	8 457
Matériel non roulant	10 875
COÛT 2024 TOTAL DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE	275 142

.... contre **229 907 € (coût 2014 + avenants)** soit une dynamique des charges de **45 235 €** se répartissant en **impact ACI de 11 140 € et ACF 34 095 €.**

6 - Synthèse générale

RNS 2025 dans AC 2026



Commune	AC 2025			RNS 2025			CYCLE 10			Impact fin de convention Ville de PAREMPUYRE			AC prévisionnelles 2026 RECETTE		AC prévisionnelles 2026 DEPENSE	
	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	ACF	ACI
AMBARES ET LAGRAVE	1 456 614 €	342 771 €	1 799 385,00 €	8 958 €	836 €	9 794 €							1 465 572 €	343 607 €	0 €	0 €
AMBES	-1 342 230 €	55 471 €	-1 286 759,00 €	5 934 €	-24 €	5 910 €							0 €	55 447 €	1 336 296 €	0 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	200 247 €	240 572 €	440 819,00 €	8 516 €	3 640 €	12 156 €							208 763 €	244 212 €	0 €	0 €
BASSENS	-2 811 499 €	167 531 €	-2 643 968,00 €	-4 273 €	825 €	-3 448 €							0 €	168 356 €	2 815 772 €	0 €
BEGLES	6 006 733 €	897 757 €	6 904 490,00 €	235 138 €	6 652 €	241 790 €							6 241 871 €	904 409 €	0 €	0 €
BLANQUEFORT	-5 603 539 €	468 497 €	-5 135 042,00 €	43 035 €	18 864 €	61 899 €							0 €	487 361 €	5 560 504 €	0 €
BORDEAUX	58 106 995 €	16 244 592 €	74 351 587,00 €	1 101 800 €	214 897 €	1 316 697 €							59 208 795 €	16 459 489 €	0 €	0 €
BOULIAC	-235 603 €	24 212 €	-211 391,00 €			0 €							0 €	24 212 €	235 603 €	0 €
LE BOUSCAT	5 829 962 €	725 078 €	6 555 040,00 €	71 681 €	29 684 €	101 365 €							5 901 643 €	754 762 €	0 €	0 €
BRUGES	2 483 546 €	548 173 €	3 031 719,00 €	17 601 €	9 355 €	26 956 €							2 501 147 €	557 528 €	0 €	0 €
CARBON-BLANC	32 738 €	123 395 €	156 133,00 €	5 459 €	2 515 €	7 974 €							38 197 €	125 910 €	0 €	0 €
CENON	2 803 306 €	225 752 €	3 029 058,00 €	39 042 €	24 162 €	63 204 €							2 842 348 €	249 914 €	0 €	0 €
EYSINES	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324,00 €			0 €							2 056 423 €	48 901 €	0 €	0 €
FLOIRAC	2 816 632 €	647 702 €	3 464 334,00 €	897 €	10 960 €	11 857 €							2 817 529 €	658 662 €	0 €	0 €
GRADIGNAN	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546,00 €			0 €							1 514 882 €	73 664 €	0 €	0 €
LE HAILLAN	-984 668 €	248 813 €	-735 855,00 €	13 257 €	15 162 €	28 419 €							0 €	263 975 €	971 411 €	0 €
LORMONT	763 322 €	351 267 €	1 114 589,00 €	134 €	15 832 €	15 966 €							763 456 €	367 099 €	0 €	0 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	-1 433 552 €	183 480 €	-1 250 072,00 €	12 134 €	8 256 €	20 390 €							0 €	191 736 €	1 421 418 €	0 €
MERIGNAC	5 784 962 €	1 695 669 €	7 480 631,00 €	284 340 €	172 504 €	456 844 €							6 069 302 €	1 868 173 €	0 €	0 €
PAREMPUYRE	663 590 €	43 178 €	706 768,00 €			0 €	190 537 €	12 642 €	203 179 €	34 095 €	11 140 €	45 235 €	888 222 €	66 960 €	0 €	0 €
PESSAC	10 384 771 €	1 135 302 €	11 520 073,00 €	127 412 €	31 368 €	158 780 €							10 512 183 €	1 166 670 €	0 €	0 €
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1 517 968 €	149 205 €	1 667 173,00 €	4 438 €	4 724 €	9 162 €							1 522 406 €	153 929 €	0 €	0 €
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	226 097 €	421 €	226 518,00 €	-693 €	377 €	-316 €	0 €	0 €	0 €				225 404 €	798 €	0 €	0 €
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196,00 €			0 €							0 €	667 595 €	2 446 791 €	0 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	108 716 €	3 503 €	112 219,00 €			0 €							108 716 €	3 503 €	0 €	0 €
LE TAILLAN-MEDOC	2 488 847 €	190 448 €	2 679 295,00 €	18 270 €	8 874 €	27 144 €							2 507 117 €	199 322 €	0 €	0 €
TALENCE	6 900 997 €	778 509 €	7 679 506,00 €	38 509 €	5 691 €	44 200 €							6 939 506 €	784 200 €	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317,00 €			0 €							1 701 493 €	118 824 €	0 €	0 €
TOTAL	98 990 959 €	26 400 282 €	125 391 241 €	2 031 589 €	585 154 €	2 616 743 €	190 537 €	12 642 €	203 179 €	34 095 €	11 140 €	45 235 €	116 034 975 €	27 009 218 €	14 787 795 €	0 €

6 - Synthèse générale AC 2025 Vs AC 2026



Commune	AC 2025			ACI ACF PREVISIONNEL LES 2026		
	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	AC
AMBARES ET LAGRAVE	1 456 614 €	342 771 €	1 799 385,00 €	1 465 572 €	343 607 €	1 809 179 €
AMBES	-1 342 230 €	55 471 €	-1 286 759,00 €	-1 336 296 €	55 447 €	-1 280 849 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	200 247 €	240 572 €	440 819,00 €	208 763 €	244 212 €	452 975 €
BASSENS	-2 811 499 €	167 531 €	-2 643 968,00 €	-2 815 772 €	168 356 €	-2 647 416 €
BEGLES	6 006 733 €	897 757 €	6 904 490,00 €	6 241 871 €	904 409 €	7 146 280 €
BLANQUEFORT	-5 603 539 €	468 497 €	-5 135 042,00 €	-5 560 504 €	487 361 €	-5 073 143 €
BORDEAUX	58 106 995 €	16 244 592 €	74 351 587,00 €	59 208 795 €	16 459 489 €	75 668 284 €
BOULIAC	-235 603 €	24 212 €	-211 391,00 €	-235 603 €	24 212 €	-211 391 €
LE BOUSCAT	5 829 962 €	725 078 €	6 555 040,00 €	5 901 643 €	754 762 €	6 656 405 €
BRUGES	2 483 546 €	548 173 €	3 031 719,00 €	2 501 147 €	557 528 €	3 058 675 €
CARBON-BLANC	32 738 €	123 395 €	156 133,00 €	38 197 €	125 910 €	164 107 €
CENON	2 803 306 €	225 752 €	3 029 058,00 €	2 842 348 €	249 914 €	3 092 262 €
EYSINES	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324,00 €	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324 €
FLOIRAC	2 816 632 €	647 702 €	3 464 334,00 €	2 817 529 €	658 662 €	3 476 191 €
GRADIGNAN	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546,00 €	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546 €
LE HAILLAN	-984 668 €	248 813 €	-735 855,00 €	-971 411 €	263 975 €	-707 436 €
LORMONT	763 322 €	351 267 €	1 114 589,00 €	763 456 €	367 099 €	1 130 555 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	-1 433 552 €	183 480 €	-1 250 072,00 €	-1 421 418 €	191 736 €	-1 229 682 €
MERIGNAC	5 784 962 €	1 695 669 €	7 480 631,00 €	6 069 302 €	1 868 173 €	7 937 475 €
PAREMPUYRE	663 590 €	43 178 €	706 768,00 €	888 222 €	66 960 €	955 182 €
PESSAC	10 384 771 €	1 135 302 €	11 520 073,00 €	10 512 183 €	1 166 670 €	11 678 853 €
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1 517 968 €	149 205 €	1 667 173,00 €	1 522 406 €	153 929 €	1 676 335 €
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	226 097 €	421 €	226 518,00 €	225 404 €	798 €	226 202 €
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196,00 €	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	108 716 €	3 503 €	112 219,00 €	108 716 €	3 503 €	112 219 €
LE TAILLAN-MEDOC	2 488 847 €	190 448 €	2 679 295,00 €	2 507 117 €	199 322 €	2 706 439 €
TALENCE	6 900 997 €	778 509 €	7 679 506,00 €	6 939 506 €	784 200 €	7 723 706 €
VILLENAVE D'ORNON	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317,00 €	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317 €

98 990 959 € 26 400 282 € 125 391 241 €

101 247 180 € 27 009 218 € 128 256 398 €

Evolution AC 2025 à 2026

2,28%

2,31%

2,28%

19

6 - Synthèse générale AC 2025 Vs AC 2026 par section I/F et par Dépenses / Recettes



Commune	AC 2025			AC prévisionnelles 2026 RECETTE		AC prévisionnelles 2026 DEPENSE	
	ACF	ACI	AC	ACF	ACI	ACF	ACI
AMBARES ET LAGRAVE	1 456 614 €	342 771 €	1 799 385,00 €	1 465 572 €	343 607 €	0 €	0 €
AMBES	-1 342 230 €	55 471 €	-1 286 759,00 €	0 €	55 447 €	1 336 296 €	0 €
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	200 247 €	240 572 €	440 819,00 €	208 763 €	244 212 €	0 €	0 €
BASSENS	-2 811 499 €	167 531 €	-2 643 968,00 €	0 €	168 356 €	2 815 772 €	0 €
BEGLES	6 006 733 €	897 757 €	6 904 490,00 €	6 241 871 €	904 409 €	0 €	0 €
BLANQUEFORT	-5 603 539 €	468 497 €	-5 135 042,00 €	0 €	487 361 €	5 560 504 €	0 €
BORDEAUX	58 106 995 €	16 244 592 €	74 351 587,00 €	59 208 795 €	16 459 489 €	0 €	0 €
BOULIAC	-235 603 €	24 212 €	-211 391,00 €	0 €	24 212 €	235 603 €	0 €
LE BOUSCAT	5 829 962 €	725 078 €	6 555 040,00 €	5 901 643 €	754 762 €	0 €	0 €
BRUGES	2 483 546 €	548 173 €	3 031 719,00 €	2 501 147 €	557 528 €	0 €	0 €
CARBON-BLANC	32 738 €	123 395 €	156 133,00 €	38 197 €	125 910 €	0 €	0 €
CENON	2 803 306 €	225 752 €	3 029 058,00 €	2 842 348 €	249 914 €	0 €	0 €
EYSINES	2 056 423 €	48 901 €	2 105 324,00 €	2 056 423 €	48 901 €	0 €	0 €
FLOIRAC	2 816 632 €	647 702 €	3 464 334,00 €	2 817 529 €	658 662 €	0 €	0 €
GRADIGNAN	1 514 882 €	73 664 €	1 588 546,00 €	1 514 882 €	73 664 €	0 €	0 €
LE HAILLAN	-984 668 €	248 813 €	-735 855,00 €	0 €	263 975 €	971 411 €	0 €
LORMONT	763 322 €	351 267 €	1 114 589,00 €	763 456 €	367 099 €	0 €	0 €
MARTIGNAS-SUR-JALLE	-1 433 552 €	183 480 €	-1 250 072,00 €	0 €	191 736 €	1 421 418 €	0 €
MERIGNAC	5 784 962 €	1 695 669 €	7 480 631,00 €	6 069 302 €	1 868 173 €	0 €	0 €
PAREMPUYRE	663 590 €	43 178 €	706 768,00 €	888 222 €	66 960 €	0 €	0 €
PESSAC	10 384 771 €	1 135 302 €	11 520 073,00 €	10 512 183 €	1 166 670 €	0 €	0 €
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	1 517 968 €	149 205 €	1 667 173,00 €	1 522 406 €	153 929 €	0 €	0 €
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	226 097 €	421 €	226 518,00 €	225 404 €	798 €	0 €	0 €
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	-2 446 791 €	667 595 €	-1 779 196,00 €	0 €	667 595 €	2 446 791 €	0 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL	108 716 €	3 503 €	112 219,00 €	108 716 €	3 503 €	0 €	0 €
LE TAILLAN-MEDOC	2 488 847 €	190 448 €	2 679 295,00 €	2 507 117 €	199 322 €	0 €	0 €
TALENCE	6 900 997 €	778 509 €	7 679 506,00 €	6 939 506 €	784 200 €	0 €	0 €
VILLENAVE D'ORNON	1 701 493 €	118 824 €	1 820 317,00 €	1 701 493 €	118 824 €	0 €	0 €
	98 990 959 €	26 400 282 €	125 391 241 €	116 034 975 €	27 009 218 €	14 787 795 €	0 €

20

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 29 voix Pour, 4 Contre et 1 Abstention.

04 – RH PERSONNEL – PLAN DE FORMATION – ANNÉE 2026 : APPROBATION

Madame Véronique JUSOT présente le rapport suivant :

« Le statut général de la Fonction Publique pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires, dont les fonctionnaires territoriaux ».

La loi n°2007-209 du 9 février 2007 relative à la fonction publique territoriale détermine les différents types de formation des agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur en fonction de ces priorités.

Au-delà d'un droit, la formation professionnelle est un élément pris en compte pour la promotion interne et l'avancement de grade des fonctionnaires.

Le plan de formation rendu obligatoire est voté par l'assemblée délibérante depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, et détermine le programme des actions entrant dans ce cadre.

Celui-ci découle des axes stratégiques de la collectivité, des orientations données par la Direction Générale et des besoins exprimés par les services.

Le présent plan, joint en annexe, tel qu'élaboré pour 2026 par le service mutualisé des ressources humaines pour les trois structures de la Ville (Commune, CCAS et Centre social et culturel), a fait l'objet d'un avis favorable du Comité social territorial commun le 26 novembre 2025.

Ce plan s'articule autour des 3 axes principaux suivants, sans hiérarchisation entre eux, et sur lesquels reposent les plans de formation de la ville depuis 2007 :

- **1** : améliorer la qualité des services rendus à la population en renforçant la compétence et le professionnalisme des agents, et / ou en accompagnant les agents aux évolutions et aux changements,
- **2** : accompagner les agents dans l'évolution de leur carrière,
- **3** : développer une culture de prévention des risques professionnels.

Pour la commune, le budget prévisionnel est de 69 574 €.

Ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques des agents et des nouvelles données exigées par la réglementation ou l'actualité.

Je vous remercie de bien vouloir :

- approuver le plan de formation 2026 des agents de notre collectivité dans son ensemble (Commune / CCAS / Centre social et culturel) tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute décision y afférant.

Les crédits budgétaires figurent au chapitre 012 du budget principal.

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	Le travail social à l'épreuve de la violence	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	Le parcours des réfugiés de l'asile à l'intégration	CNFPT	1	3	3	- €
Préparation concours et examen professionnel (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	Les neurosciences au service de l'efficacité professionnelle et du bien être au travail	CNFPT	1	2,5	2,5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	Les fondamentaux et l'analyse systémique en travail social	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	Stéréotypes, discriminations, inégalités et violences: comprendre pour agir	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	La communication positive	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	Méditation au travail : concilier sérénité et efficacité	CNFPT	1	1	1	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - ACTION SOCIALE	L'entretien professionnel : un acte de management	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - ACTION SOCIALE	Excel et Word remis à niveau sur les dernières mises à jour	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - ACTION SOCIALE	La gestion des conflits de de l'agressivité en situation d'accueil	CNFPT	2	3	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - ACTION SOCIALE	L'aide sociale légale, facultative et la domiciliation	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	CCAS - POLE ADMINISTRATION GEBERALE ET FINANCIERE	Les outils partagés de gestion et de suivi d'activités	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Le nettoyage des locaux et matériels en restauration collective	CNFPT	3	2	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Agents de résidence autonomie : sensibilisation à la bientraitance	CNFPT	4	2	8	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	CNFPT	6	3	18	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	CCAS - POLE ADMINISTRATION GEBERALE ET FINANCIERE	La réussite de sa prise de poste d'encadrant	CNFPT	1	3,5	3,5	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (enj./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Préparation concours et examen professionnel (AXE 1)	A	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	De collègue à responsable : réussir sa transition managériale	CNFPT	1	2,5	2,5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Formations métiers petite enfance et sujets parentalité	CNFPT	4	2	8	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Formation intégration	CNFPT	1	5	5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Formations métiers petite enfance et sujets parentalité	CNFPT	7	2	14	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Formations métiers petite enfance et sujets parentalité	CNFPT	20	2	40	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS	Les fondamentaux du management	CNFPT	8	2	16	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS	L'élaboration et la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire de son unité de restauration	CNFPT	1	4	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	CCAS	L'entretien des locaux, le plan de nettoyage et de désinfection (PND°	CNFPT	1	5,5	0,5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	CCAS	Préparation concours attaché territorial	CNFPT	2	17,5	35	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS	Premiers secours en santé mentale	CNFPT	6	2	12	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS	La gestion des conflits de de l'agressivité en situation d'accueil	CNFPT	2	3	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CCAS	Le recours aux trucs et astuces en bureautique	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	La participation des personnes accompagnées : un enjeu managérial pour les acteurs de l'action sociale	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	La participation et la co-construction avec les personnes accompagnées dans le champ des politiques sociales	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	Le travail social à l'épreuve de la violence	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	Les spécificités du management opérationnel dans le secteur social	CNFPT	1	2	2	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	L'accueil des migrants	CNFPT	1	2	2	- €
Formation d'intégration (AXE1)	A	EYCHO	Management par objectif	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	Piloter un projet social dans un cadre financier contraint	AUTRE	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	EYCHO	Formation initiale surveillant de baignade	AUTRE	1	2	2	- €
Préparation concours et examen professionnel (AXE 1)	C	EYCHO	La gestion administrative	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	EYCHO	Formation droit des contenus sur les réseaux sociaux	AUTRE	1	1	1	875,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	EYCHO	L' intelligence artificielle	AUTRE	1	3	3	900,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	EYCHO	L'organisation et la gestion de son temps	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	EYCHO	Prévention de la radicalisation	AUTRE	16	2	32	- €
Formation d'intégration (AXE1)	C	EYCHO	Premiers secours en santé mentale	CNFPT	16	2	32	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	COMMUNICATION	La rédaction efficace sur les réseaux sociaux	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	COMMUNICATION	Droit d'auteur, droit à l'image, droit d'internet	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	COMMUNICATION	Le fondamentaux de l'écriture journalistique	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	CULTURE	Les nouvelles formes de médiations : placer le sensoriel, les émotions et l'approche ludique au cœur la médiation	AUTRE	1	2	2	1 100,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CULTURE	Formations 1er emploi	CNFPT	1	5	5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	CULTURE	SST ou Premier secours	AUTRE	20	2	40	3 700,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Formation d'intégration (AXE1)	A	DAU	Formation intégration A	CNFPT	1	10	10	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DAU	La cession des immobiliers des collectivités locales	CNFPT	1	1	1	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DEAJ - ANIMATION	Formations diverses	CNFPT	2	4	8	- €
Formation d'intégration (AXE1)	C	DEAJ - ANIMATION	Formation d'intégration C	CNFPT	1	5	5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - ANIMATION	Formation samedi : les maltraitances moi j'en parle	AUTRE	65	1	65	3 030,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - ANIMATION	Le recueil de la parole de l'enfant	AUTRE	62	1	62	- €
Formation d'intégration (AXE1)	C	DEAJ - EDUCATION	Formation d'intégration C	CNFPT	2	5	10	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - EDUCATION	L'accueil d'un enfant présentant des difficultés comportementales en milieu scolaire, extra et périscolaire	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DEAJ - EDUCATION	L'intelligence artificielle	CNFPT	1	1	1	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DEAJ - EDUCATION	Le développement de l'innovation managériale	CNFPT	3	1	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - EDUCATION	Le harcèlement entre enfants : agir en tant que professionnel éducatif	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - EDUCATION	La valorisation de l'enfant et la valse des étiquettes	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - EDUCATION	L'actualisation des pratiques en matière de procédures sanitaires en restauration collective	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - EDUCATION	L'accueil des convives présentant des allergies alimentaires	CNFPT	3	2	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ - EDUCATION	Formations diverses	CNFPT	40	4	160	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEAJ	Formations diverses	CNFPT	1	4	4	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DEAJ	Formations diverses	CNFPT	1	4	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEAJ	Formations diverses	CNFPT	12	4	48	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DEV DURABLE	Pilotage de projet (4 modules)	CNFPT	1	9	9	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	Droit des étrangers: évolution de la législation et des dispositifs	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	Prévention des actes de discrimination et égalité femmes hommes, les outils à destination des fonctions managériales	CNFPT	1	1	1	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	Stéréotypes, discriminations, inégalités et violences: comprendre pour agir	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	Les politiques d'insertion et leur gouvernance sur le territoire	CNFPT	1	4	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	L'accueil du public en situation de handicap	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	L'allocation aux adultes handicapés (AAH)	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	L'accueil du public souffrant de troubles psychiques	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	Repérer, accueillir et orienter les victimes de violences au sein du couple	AUTRE	1	7	7	150,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DEV. ECO. EMPLOI	La participation des personnes accompagnées: un enjeu managérial pour les acteurs de l'action sociale	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEV. ECO. EMPLOI	Accompagnement numérique et accompagnement social	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEV. ECO. EMPLOI	L'accueil du public en situation de handicap	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEV. ECO. EMPLOI	L'accueil des entreprises sur un territoire	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DEV. ECO. EMPLOI	Le développement économique et l'emploi dans les quartiers	CNFPT	1	3	3	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (enj./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DGS	Performance de l'action publique	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DGS	L'innovation managériale	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DGS	Les stratégies territoriales	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DGS	La maîtrise du temps, une dimension essentielle à son organisation	CNFPT	2	4	8	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DGS	La facilitation graphique	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DGS	La rédaction de notes	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DRH	Formations diverses	CNFPT	1	4	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DRH	Formations diverses	CNFPT	5	4	20	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST CADRE DE VIE	Préparation au concours de technicien	CNFPT	1	21	21	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DST ESPACES VERTS	Méthodologie de conception durable d'un espace paysager	AUTRE	1	4	4	1 100,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DST ESPACES VERTS	Méthodologie pour réussir ses plantations arborées en milieu urbain	AUTRE	1	3	3	956,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Mécanique petit matériel	CNFPT	7	2	14	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Autorisation de conduite tondeuse et mini-pelle	AUTRE	4	2	8	650,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Permis BE	AUTRE	5	2	10	6 000,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Nacelle automotrice	AUTRE	5	2	10	1 290,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Formation élévateur	AUTRE	3	2	6	1 500,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Cout total prévisionnel par formation
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Reconnaissance de végétaux	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Initiation informatique	CNFPT	4	3	12	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Formation Excel	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Formation arrosage automatique	CNFPT	3	2	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST ESPACES VERTS	Management des équipes	CNFPT	4	2	8	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DST	Préparation concours catégorie B	CNFPT	1	20	20	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA - Equipement	Formation régie	CNFPT	2	2	4	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DSVA - PISCINE	Formation régie	CNFPT	3	2	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DSVA - PISCINE	Management des agents multisites	CNFPT	1	5	5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	DSVA-PISCINE	Pédagogie - activité aquatique et terrestre	CNFPT	3	3	9	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA-PISCINE	La gestion du temps de travail : réglementation et application	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA-PISCINE	La structure et la consolidation d'une équipe	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA-PISCINE	La conduite de réunion	AUTRE	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA-PISCINE	Formation anglais	CNFPT	3	2	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA - PISCINE	Management des agents multisites	CNFPT	1	5	5	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA-PISCINE	Retraites : fonctionnement, démarches	CNFPT	1	2	2	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Cout total prévisionnel par formation
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DSVA	Les enjeux et l'analyse des politiques sportives	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	DSVA	Journées de travail ANDIIS	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA	Cadre réglementaire des APS	CNFPT	1	3	3	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA	Fonctionnement d'une association	CNFPT	1	2	2	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA	Formation sur les outils informatiques	CNFPT	3	3	9	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	DSVA	Education thérapeutique des patients	AUTRE	1	6	6	1 400,00 €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	FINANCES	Formations sur finances	CNFPT	1	6	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	B	FINANCES	Formations sur finances	CNFPT	1	6	6	- €
Professionalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	FINANCES	Formations sur finances	CNFPT	1	6	6	- €
TOTAL AXE 1					455,0	396,5	1077,0	22 651,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire en restauration collective	CNFPT	3	2,5	7,5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	L'hygiène des aliments en distribution de repas	CNFPT	3	1	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Repérage des déficiences sensorielles et cognitives et accompagnement des personnes âgées	CNFPT	6	2,5	15	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Sensibilisation aux maladies neuroévolutives : Alzheimer et apparentées, PARKINSON	CNFPT	6	3	18	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	La juste distance, les limites de la relation entre le professionnel et la personne âgée	CNFPT	6	0,5	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Agir contre l'isolement de nos aînés	AUTRE	10	0,5	5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Le projet personnalisé de la personne en perte d'autonomie	CNFPT	1	2,5	2,5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	L'usage du jeu dans l'intervention au domicile	CNFPT	4	3	12	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	La compréhension et la gestion de l'agressivité chez la personne âgée	CNFPT	4	3	12	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	L'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins de la personne âgée et de ses proches aidants	CNFPT	3	2	6	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE AUTONOMIE	Programme d'accompagnement aux transitions professionnelles : du métier d'aide à domicile vers la mission de travailleur de lien familial et social	AUTRE	6	5	30	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Formation de formateur des sauveteurs secouristes au travail	CNFPT	1	5	5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Préparation à la VAE DE auxiliaire de puériculture (livret 2 et préparation à l'oral)	CNFPT	1	8	8	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	Techniques d'entretien et d'hygiène des locaux	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS - POLE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	L'hygiène des aliments en distribution de repas	CNFPT	2	1	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	CCAS	Parcours de formation - action : l'accueil en service médico-social	AUTRE	10	2	20	2 000,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en.j./agent)	Nombre de jours total	Cout total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS	Sauveteur secouriste au travail SST	AUTRE	24	2	48	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS	Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs secouristes au travail	CNFPT	13	3	39	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS	Les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire en restauration collective	CNFPT	3	3	9	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CCAS	Parcours de formation -action : l'accueil en service médico-social	AUTRE	5	3	15	1 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMANDE PUBLIQUE	Diverses formations	CNFPT	2	6	12	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	COMMANDE PUBLIQUE	Diverses formations	CNFPT	1	6	6	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMUNICATION	Midjourney pour les créatifs	AUTRE	1	2	2	1 704,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMUNICATION	Le pilotage d'un projet intranet	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMUNICATION	Intéresser, argumenter, toucher : le récit pour raconter son territoire et ses projets	AUTRE	1	2	2	138,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMUNICATION	Webinaire s'approprier les outils de l'intelligence artificielle pour dynamiser sa stratégie de communication	CNFPT	1	1	1	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMUNICATION	La création de contenus numériques	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	COMMUNICATION	Forum CAP COM	AUTRE	2	2	4	2 400,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	COMMUNICATION	Formation Social Ads, concevoir et mettre en place une campagne efficace	AUTRE	1	2	2	1 728,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	COMMUNICATION	La réalisation d'un film vidéo : de la scénarisation au montage	CNFPT	1	4	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	COMMUNICATION	L'intelligence artificielle au service de la communication publique	CNFPT	2	2	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	CULTURE	Parcours bibliothécaire formateur	AUTRE	1	5	5	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Cout total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	CULTURE	Formations autour du métier - ENSSIB	AUTRE	1	14	1	200,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	CULTURE	InDesign	AUTRE	1	5	5	1 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	CULTURE	Formations autour du métier - ENSSIB	AUTRE	1	2	2	200,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	CULTURE	Evaluer les projets d'action culturelle et de médiation (AGECIF)	AUTRE	1	3	3	800,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CULTURE	Formations autour de la littérature jeunesse et du public enfant - SLPJ ou CNLJ-BNF	AUTRE	3	2	6	300,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CULTURE	Formations autour du métier	AUTRE	4	1	4	200,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CULTURE	Formations liées au métier de bibliothécaire	CNFPT	4	3	12	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CULTURE	Formations spécialisées public adolescent - Lecture jeunesse	AUTRE	2	2	4	300,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CULTURE	Formations autour du métier	AUTRE	4	2	8	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	CULTURE	Collections, animations	AUTRE	4	2	8	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAJAG	Affaires juridiques, état civil, funéraire, assurances, élections	CNFPT	1	6	6	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAJAG	Gestion des conflits	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAJAG	Marchés publics, déontologie, l'intelligence artificielle, gestion RH	AUTRE	1	2	2	1 500,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAJAG	Affaires juridiques, état civil, funéraire, assurances, élections, management	CNFPT	2	6	12	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAJAG	Gestion des conflits	CNFPT	2	2	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAJAG	L'intelligence artificielle	AUTRE	2	2	4	500,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAJAG	Formation élections	AUTRE	1	1	1	500,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAJAG	L'intelligence artificielle	AUTRE	5	2	10	1 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAJAG	Formation élections	AUTRE	1	1	1	500,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAJAG	Affaires juridiques, état civil, funéraire, assurances, élections, management	CNFPT	5	6	30	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAJAG	Gestion des conflits	CNFPT	5	2	10	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAJAG	Premiers secours	CNFPT	8	2	16	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAU	Le lotissement et autres divisions foncières	AUTRE	1	2	2	1 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAU	L'analyse des formes urbaines au regard des enjeux d'aménagement durable	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAU	Utilisation de l'intelligence artificielle en urbanisme	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DAU	L'analyse des formes urbaines au regard des enjeux d'aménagement durable	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAU	Les procédures de traitement des biens vacants et sans maitre	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAU	Panorama des outils de la maîtrise foncière	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAU	Domanialité et foncier	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DAU	Les baux communaux	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAU	Gestion de conflits/Communication	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DAU	Développement d'une collaboration efficace avec son responsable	CNFPT	1	2	2	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DEAJ - ANIMATION	Brevet d aptitude aux fonctions de direction - BAFD	AUTRE	2	6	12	880,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DEAJ - EDUCATION	Recyclage Santé et secourisme au travail SST	CNFPT	5	1	5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DEAJ - EDUCATION	Santé et secourisme au travail SST	CNFPT	5	2	10	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DEV. DURABLE	QGIS	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DEV. DURABLE	La facilitation de projet au service de la transition écologique	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DEV. DURABLE	Préparation examen ingénieur	CNFPT	1	21	21	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DEV. ECO. EMPLOI	Formation Sauveteur Secouriste au Travail	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DGA	Contrôle de gestion et prospective financière	CNFPT	1	6	6	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DGA	La stratégie et la mise en œuvre de projet de l'archivage numérique	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DGA	La numérisation d'un fonds d'archives	CNFPT	1	2,5	2,5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DGA	Le fonds documentaire autour des intelligences artificielles	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - ESPACES VERTS	Permis poids lourd	AUTRE	3	10	10	2 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - ESPACES VERTS	Formation licence drone destruction frelons asiatiques	AUTRE	1	2	2	4 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - ESPACES VERTS	Technique en vannerie	AUTRE	1	3	3	960,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - ESPACES VERTS	Jardin punk	AUTRE	1	3	3	960,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - PATRIMOINE BATI	Perfectionnement soudage	CNFPT	2	2	4	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en.j./agent)	Nombre de jours total	Cout total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - PATRIMOINE BATI	CACES R485 catégorie 2	AUTRE	2	2	4	1 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - PATRIMOINE BATI	Gestion des stocks dans un centre technique	CNFPT	2	2	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - PATRIMOINE BATI	Formation ATAL	AUTRE	20	1	20	5 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - PATRIMOINE BATI	Gérer et organiser un magasin de stockage	CNFPT	2	2	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - PATRIMOINE BATI	Formation Sauveteur Secouriste au Travail	CNFPT	4	2	8	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - CADRE DE VIE	Formation voirie	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - CADRE DE VIE	Formation informatique bases	CNFPT	2	4	8	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - CADRE DE VIE	CACES R482	AUTRE	1	2	2	500,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST - CADRE DE VIE	Formation SSI et alarmes	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	Nacelle 1B	AUTRE	6	2	12	1 300,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	Nacelle 3B	AUTRE	6	2	12	1 700,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	FCO	AUTRE	4	5	20	2 400,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	BE manœuvre	AUTRE	10	2	20	1 380,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	MAC APS	AUTRE	1	4	4	456,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	R485 gerbeur à conducteur	AUTRE	2	1	2	620,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST TRANSPORTS LOGISTIQUES	Permis bus D	AUTRE	1	10	10	2 500,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	De la mobilisation des équipes à un collectif en mouvement	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Le pilotage de projet/la gestion des ressources	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	La communication du cadre/média training	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Prévention et régulation conflictuelle pour les managers	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	La co-construction : mobiliser, fédérer, construire un projet avec les citoyens	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	La démarche de programmation en construction réhabilitation	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Le pilotage financier d'une opération de construction	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	La démarche qualité environnementale du bâtiment	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	La réception du chantier et la mise en service d'un équipement neuf ou réhabilité	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Intégrer l'analyse du cycle de vie dans les projets bâtiments	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Evaluation et gestion des risques de précontentieux et contentieux dans les services techniques	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	La mise en œuvre de la réglementation environnementale 2020	CNFPT	1	2,5	2,5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Les marchés des prestations intellectuelles	CNFPT	1	2,5	2,5	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	Les marchés maîtrise d'œuvre	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	DST	L'audit interne	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST	Le droit à la formation	CNFPT	1	2	2	- €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST	La rédaction et le contrôle des actes administratifs	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DST	FIMO	AUTRE	1	20	20	2 500,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	B	DSVA - PISCINE	Gestion ressources humaines formation management	CNFPT	2	5	10	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DSVA - PISCINE	Prise de parole en public	CNFPT	1	3	3	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DSVA-PISCINE	Formation des assistants de prévention	CNFPT	4	5	20	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DSVA- PISCINE	Maintien et actualisation des compétences des SST	CNFPT	2	2	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DSVA	Formation santé et secourisme au travail	AUTRE	4	1	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	DSVA	Geste et postures	CNFPT	4	1	4	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	A	EYCHO	La communication non violente CNV	CNFPT	1	2	2	- €
Professionnalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	A	EYCHO	BAFA approfondissement	AUTRE	1	2	2	400,00 €
Professionnalisation tout au long de la carrière (AXE 1)	C	EYCHO	BAFA approfondissement	AUTRE	1	2	2	400,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	EYCHO	L'intelligence émotionnelle au service des rapports professionnels	AUTRE	16	2	32	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	EYCHO	Formation adulte relais	AUTRE	1	90	90	3 000,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	EYCHO	Formation VAE BEPJEPS	AUTRE	1	55	55	3 500,00 €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	EYCHO	Travail sur la posture professionnelle	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	EYCHO	Révision formation surveillant de baignade	AUTRE	6	2	12	1 200,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (en j./agent)	Nombre de jours total	Coût total prévisionnel par formation
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	EYCHO	Gestion des émotions	CNFPT	1	2	2	- €
Perfectionnement individuel ou collectifs (AXE 2)	C	POLITIQUES CONTRACTUELLES	Formation "My english school"	AUTRE	1	15	15	4 412,00 €
TOTAL AXE 2					354,0	560,0	1035,5	58 038,00 €

Type de formation	Catégorie	Direction Service	Intitulé formation	Organisme	Nombre de stagiaire par formation	Durée (enj./agent)	Nombre de jours total	Cout total prévisionnel par formation
Formations réglementaires (AXE 3)	C	CCAS	Manipulation extincteur et évacuation	CNFPT	8	0,5	4	600,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	CCAS	HACCP	CNFPT	2	2	4	700,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	A	EYCHO	PSC1	AUTRE	1	1	1	70,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	EYCHO	PSC1	AUTRE	1	1	1	70,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	CULTURE	Habilitation électrique B1V	AUTRE	1	3	3	500,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	CULTURE	Manipulation extincteur et évacuation	AUTRE	3	0,5	1,5	300,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DEAJ - EDUCATION	Manipulation extincteur et évacuation	AUTRE	12	0,5	6	850,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DEV. ECO. EMPLOI	Manipulation extincteur et évacuation (contrat avec Entreprise de maintenance)	AUTRE	2	2	4	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DST ESPACES VERTS	Habilitation tronçonnage	CNFPT	5	1	5	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DST ESPACES VERTS	Habilitation électrique B1V	AUTRE	2	2	4	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DST - PATRIMOINE BATI	Habilitation électrique B1V	CNFPT	4	3	12	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DST - CADRE DE VIE	Habilitation électrique B1V	CNFPT	1	3	3	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DSVA - EQUIPEMENT	La sécurité dans les équipements sportifs	CNFPT	3	3	9	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	C	DSVA - EQUIPEMENT	Manipulation extincteur et évacuation	CNFPT	3	1	3	- €
Formations réglementaires (AXE 3)	B	DSVA - PISCINE	Formation obligatoire réglementaire annuelle PS2 - CAEP MNS	AUTRE	7	1	7	510,00 €
Formations réglementaires (AXE 3)	B	DSVA - PISCINE	Formation sécurité hygiène des établissements aquatiques	CNFPT	1	5	5	- €
TOTAL AXE 3					56,0	29,5	72,5	3 600,00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

05 – RH PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS : DÉCISION – AUTORISATION

Madame Véronique JUSOT présente le rapport suivant :

« Afin de satisfaire aux besoins des services, je vous remercie de bien vouloir autoriser, dans le cadre des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les évolutions et les mises à jour suivantes du tableau des effectifs, créant les emplois par service, et après avis favorable unanime du comité social territorial :

✦ au titre de changements de filière

Le poste d'assistant.e de direction des services techniques est un poste ciblé sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, de la filière administrative.

Suite à la mobilité interne d'un agent occupant le grade d'adjoint technique territorial de la filière technique, et à la demande de l'agent de changer de filière, il est proposé de transformer ce grade d'adjoint technique en adjoint administratif :

- 1 adjoint technique (filière technique - catégorie C)
- + 1 adjoint administratif (filière administrative - catégorie C)

Le poste de gestionnaire administratif des arrêtés du domaine public, affecté à la direction des services techniques, actuellement en filière technique de catégorie B technicien, est modifié sur la filière administrative, catégorie B suite à la mobilité d'un agent :

- 1 technicien principal de 1^{ère} classe (filière technique - catégorie B)
- + 1 rédacteur (filière administrative - catégorie B)

✦ au titre de transformations de poste

Un poste de responsable administratif en maitre-nageur sauveteur – Piscine du Pinsan

Suite au départ du responsable administratif, le chef de bassin – responsable pédagogique reprend la responsabilité de la partie administrative et accueil de la piscine et devient chef de bassin – responsable pédagogique et administratif, sans modification de grade.

Pour autant, avec l'évolution du poste de chef de bassin – responsable pédagogique et administratif, l'agent n'exercera plus les missions de maitre-nageur sauveteur (MNS) qui était d'environ 22h par semaine.

Il est donc proposé de transformer le poste de responsable administratif en un poste de maitre-nageur sauveteur pour renforcer l'équipe des MNS :

- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (filière administrative - catégorie C)
- + 1 éducateur des APS (filière sportive - catégorie B)

Un poste de chargé de projet bâtiment en électricien (C) – Centre technique municipal

A ce jour, la Ville compte dans ses effectifs un électricien, affecté bâtiment, et 2 électriciens affectés à l'éclairage public.

Afin d'assurer l'entretien et la mise en sécurité des bâtiments, d'accroître la réactivité et la disponibilité de cette activité, il est proposé de créer une équipe de 2 électriciens pour les bâtiments de la Ville (environ 90 bâtiments). Le centre technique municipal doit faire appel à des prestations externes qui ont un coût important et dont les délais de traitement sont longs.

Ce poste d'électricien permettrait de réaliser des économies et de réduire fortement le recours aux prestataires externes avec des délais d'intervention plus courts.

Pour ouvrir ce poste, la direction des services techniques propose de transformer le poste de chef de projet bâtiment, vacant depuis janvier 2025, en un poste d'électricien :

- 1 ingénieur (filière technique - catégorie A)

+ 1 adjoint technique (filière technique - catégorie C)

✦ au titre des créations des emplois non permanents

Mise à jour du tableau des effectifs non permanents par filière, catégorie, grade, emploi et service

Depuis la première délibération du tableau des effectifs de la commune du 19 septembre 1968, la ville a régulièrement fait évoluer ses effectifs (permanents et non permanents) jusqu'à la dernière délibération en date du 1^{er} octobre 2025.

Après avoir fait la mise à jour globale du tableau des effectifs des emplois permanents (délibération n°07 du 26 mars 2025), il est nécessaire de faire une mise à jour l'ensemble des emplois non permanents créés.

Le tableau des effectifs non permanents annexé à cette délibération vient actualiser l'ensemble de ces emplois ouverts à la commune.

Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir :

- autoriser la modification du tableau des effectifs permanents tel que présenté en annexe 1.
- autoriser la création des emplois non permanents par service tel que présenté en annexe 2.

Les crédits budgétaires figurent au chapitre 012 du budget principal.

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	SERVICE	POSTE BUDGETE			POSTE POURVU			POSTE VACANT
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	
EMPLOI FONCTIONNELS	A	Directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 hab.	Directeur général des services	Direction générale	1	0	1	1	0	1	0
		Directeur général adjoint des services des communes	Directeur général adjoint Ressources Directeur général adjoint Enfance, Jeunesse et Cuisine centrale	Direction générale adjointe Ressources Direction générale adjointe Enfance, Jeunesse, Cuisine centrale	1 1	0 0	1 1	1 1	0 0	1 1	0 0
		Directeur des services techniques des communes de 20 000 à 40 000 hab.	Directeur des services techniques	Direction des services techniques	1	0	1	1	0	1	0
		Sous-Total				4	0	4	4	0	4
TOTAL FILIERE				4	0	4	4	0	4	0	
ADMINISTRATIVE	A	Attaché principal	Détaché en qualité de collaborateur de cabinet	Cabinet du Maire	1	0	1	0	0	0	1
			Détaché en qualité de directeur général adjoint	Direction générale adjointe Ressources	1	0	1	0	0	0	1
			Détaché en qualité de directeur général adjoint	Direction générale adjointe Enfance, Jeunesse, Cuisine centrale	1	0	1	0	0	0	1
			Directeur de l'aménagement urbain	Direction de l'aménagement urbain	1	0	1	1	0	1	0
			Directeur des ressources humaines	Direction des ressources humaines	1	0	1	1	0	1	0
			Secrétaire du maire	Cabinet du Maire	1	0	1	1	0	1	0
		Attaché	Directeur du développement économique, mobilité, emploi	Direction développement économique, mobilité, emploi	1	0	1	0	1	1	0
			Responsable de la M3E	Direction développement économique, mobilité, emploi	1	0	1	1	0	1	0
			Directeur des sports et de la vie associative	Direction sports et vie associative	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable des politiques contractuelles et de la maison France services	Service des politiques contractuelles et de la maison France services	1	0	1	0	1	1	0
	Directeur des finances		Direction des finances	1	0	1	1	0	1	0	
	Directeur des affaires juridiques et de l'administration générale		Direction des affaires juridiques et de l'administration générale	1	0	1	0	1	1	0	
	Directeur de la culture		Direction de la culture	1	0	1	0	1	1	0	
	Responsable de l'urbanisme réglementaire		Direction de l'aménagement urbain	1	0	1	0	1	1	0	
	Sous-Total				14	0	14	6	5	11	3
	B	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable du pôle éducation	Pôle éducation	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable adjoint aux finances	Direction des finances	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable administrative de l'école de musique	Service artistique - Ecole de musique	1	0	1	1	0	1	0
			Gestionnaire ressources humaines	Direction des ressources humaines	1	0	1	1	0	1	0
		Rédacteur principal de 2ème classe	Responsable de la commande publique	Service de la commande publique	1	0	1	1	0	1	0
			Gestionnaire de la commande publique	Direction de l'aménagement urbain	1	0	1	1	0	1	0
			Gestionnaire administratif en urbanisme	Direction de l'aménagement urbain	1	0	1	1	0	1	0
		Rédacteur	Chargé de communication	Service communication	2	0	2	1	1	2	0
			Graphiste	Direction de la culture	1	0	1	0	0	0	1
			Chargé de développement culturel	Direction de la culture	1	0	1	0	1	1	0
	Gestionnaire administratif des arrêtés du domaine public		Direction des services techniques	1	0	1	1	0	1	0	
	Responsable état-civil et accueil général	Responsable état-civil et accueil général	Direction des affaires juridiques et de l'administration générale	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'état-civil et d'accueil général	Direction des affaires juridiques et de l'administration générale	1	0	1	1	0	1	0	
	Sous-Total				14	0	14	11	2	13	1
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Assistant administratif de la direction générale	Direction générale	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'état-civil et d'accueil général	Direction des affaires juridiques et de l'administration générale	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'accueil général de l'hôtel de ville	Direction des affaires juridiques et de l'administration générale	2	0	2	2	0	2	0	
		Responsable administrative de la culture	Direction de la culture	1	0	1	1	0	1	0	
		Assistant et gestion de l'accueil M3E	Direction développement économique, mobilité, emploi	1	0	1	1	0	1	0	
		Assistant budgétaire et comptable	Direction des finances	1	0	1	1	0	1	0	
		Secrétaire de la commande publique	Service de la commande publique	1	0	1	1	0	1	0	
		Assistant administratif sport et vie associative	Direction sports et vie associative	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'accueil et de secrétariat	Direction générale adjointe Enfance, Jeunesse, Cuisine centrale	1	0	1	1	0	1	0	
	Coordonnateur du personnel des écoles	Pôle éducation	1	0	1	1	0	1	0		
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Instructeur en urbanisme	Direction de l'aménagement urbain	1	0	1	1	0	1	0	
		Gestionnaire ressources humaines	Direction des ressources humaines	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'accueil France services	Maison France services	1	0	1	1	0	1	0	
	Adjoint administratif	Secrétaire du directeur général des services	Direction générale	1	0	1	1	0	1	0	
		Gestionnaire ressources humaines	Direction des ressources humaines	4	0	4	4	0	4	0	
		Agent d'accueil France services	Maison France services	1	0	1	1	0	1	0	
		Assistant budgétaire et comptable	Direction des finances	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'état-civil et d'accueil général	Direction des affaires juridiques et de l'administration générale	2	0	2	2	0	2	0	
		Agent d'accueil et de médiation à la piscine du Pinsan	Piscine du Pinsan	2	0	2	2	0	2	0	
Chargé de communication		Service communication	1	0	1	1	0	1	0		
Assistant de direction des services techniques	Direction des services techniques	2	0	2	2	0	2	0			
Régisseur des services municipaux	Direction générale adjointe Enfance, Jeunesse, Cuisine centrale	1	0	1	1	0	1	0			
Sous-Total				29	0	29	29	0	29	0	
TOTAL FILIERE				57	0	57	46	7	53	4	

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	SERVICE	POSTE BUDGETE			POSTE POURVU			POSTE VACANT
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	
TECHNIQUE	A	Ingénieur hors classe	Détaché en qualité de directeur général des services	Direction générale	1	0	1	0	0	0	1
		Ingénieur principal	Détaché en qualité de directeur des services technique		1	0	1	0	0	0	1
		Ingénieur	Chargé de conduite de projet de bâtiment - chantier	Direction des services techniques	1	0	1	1	0	1	0
					3	0	3	1	0	1	2
	B	Technicien principal de 1ère classe	Chargé des politiques nature et développement durables	Service développement durable et transition écologique	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable du service Patrimoine-Bati	Service Patrimoine-Bati	1	0	1	1	0	1	0
		Technicien principal de 2ème classe	Responsable du service technique de la culture et régie générale	Service technique de la culture et régie générale	1	0	1	1	0	1	0
			Conseiller en prévention des risques professionnels	Direction des ressources humaines	1	0	1	0	1	1	0
		Technicien	Responsable du service Fluide, énergies de flux	Direction des services techniques	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable du service des espaces verts	Service des espaces verts	1	0	1	1	0	1	0
		Responsable des systèmes d'informations, numériques et télécommunications	Service des systèmes d'informations, numériques et télécommunications	1	0	1	1	0	1	0	
				Sous-Tota	7	0	7	6	1	7	0
	Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise principal	Responsable du service fêtes et cérémonies, logistique et transports	Service fêtes et cérémonies, logistique et transports	1	0	1	1	0	1	0
			Chef d'équipe "Michel Morin"	Service Patrimoine-Bati	1	0	1	1	0	1	0
		Agent de maîtrise	Référent des agents des écoles	Pôle éducation	9	0	9	9	0	9	0
			Agent spécialisé des écoles maternelles		1	0	1	1	0	1	0
			Chef d'équipe aux espaces verts	Service des espaces verts	2	0	2	2	0	2	0
			Agent d'entretien des espaces verts		1	0	1	1	0	1	0
			Adjoint au chef de service cadre de vie	Service cadre de vie	1	0	1	1	0	1	0
			Chef d'équipe bâtiment	Service Patrimoine-Bati	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable du magasin et des achats		1	0	1	1	0	1	0
			Coordonnateur logistique	Service fêtes et cérémonies, logistique et transports	2	0	2	2	0	2	0
			Chargé d'accueil et d'information en urbanisme	Direction de l'aménagement urbain	1	0	1	1	0	1	0
			Agent de surveillance de la voie publique	Service Police municipale	1	0	1	1	0	1	0
Agent référent prêts-locations de salles - Régisseur des marchés			Direction sports et vie associative	1	0	1	1	0	1	0	
Technicien du spectacle			Service technique de la culture et régie générale	1	0	1	1	0	1	0	
Responsable de la cuisine centrale			Cuisine centrale	1	0	1	0	0	0	1	
			Sous-Tota	25	0	25	24	0	24	1	
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent d'entretien des bâtiments		4	0	4	4	0	4	0	
		Agent de service et d'entretien en école primaire	Pôle éducation	8	0	8	8	0	8	0	
		Agent de service, entretien et restauration		1	0	1	1	0	1	0	
		Agent de service, entretien et transport		1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'entretien des espaces verts	Service des espaces verts	4	0	4	4	0	4	0	
		Electricien		1	0	1	1	0	1	0	
		Maçon	Service Patrimoine-Bati	2	0	2	2	0	2	0	
		Electricien - Eclairage public		2	0	2	2	0	2	0	
		Agent polyvalent propreté urbaine voirie	Service cadre de vie	2	0	2	2	0	2	0	
		Agent d'entretien, d'accueil et de médiation piscine du Pinsan	Piscine du Pinsan	2	0	2	2	0	2	0	
		Agent d'entretien des équipements sportifs	Service équipements sportifs évènementiel	1	0	1	1	0	1	0	
		Agent de service de restauration et aux clubs séniors	Direction sports et vie associative	1	0	1	1	0	1	0	
		Cuisinier	Cuisine centrale	1	0	1	1	0	1	0	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent d'entretien des bâtiments		2	0	2	2	0	2	0	
		Agent spécialisé des écoles maternelles	Pôle éducation	3	0	3	3	0	3	0	
		Agent de service et d'entretien en école primaire		3	0	3	3	0	3	0	
		Chef d'équipe aux espaces verts		1	0	1	1	0	1	0	
		Agent d'entretien des espaces verts	Service des espaces verts	4	0	4	4	0	4	0	
		Agent polyvalent propreté urbaine voirie	Service cadre de vie	3	0	3	3	0	3	0	
		Electricien		1	0	1	1	0	1	0	
		Menuisier	Service Patrimoine-Bati	1	0	1	1	0	1	0	
		Factotum		1	0	1	1	0	1	0	
		Chef d'équipe garage et bus		1	0	1	1	0	1	0	
		Mécanicien		1	0	1	0	0	0	1	
Manutentionnaire	Service fêtes et cérémonies, logistique et transports	1	0	1	1	0	1	0			
Agent chargé des cérémonies et manifestations		1	0	1	1	0	1	0			
Chef d'équipe de l'entretien des équipements sportifs	Service équipements sportifs évènementiel	1	0	1	1	0	1	0			
Technicien du spectacle		1	0	1	1	0	1	0			
Agent d'entretien et accueil technique	Service technique de la culture et régie générale	1	0	1	1	0	1	0			
Cuisinier	Cuisine centrale	1	0	1	1	0	1	0			
Gardien	RPA	1	0	1	1	0	1	0			

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	SERVICE	POSTE BUDGETE			POSTE POURVU			POSTE VACANT
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	
			Référent des agents des écoles		3	0	3	3	0	3	0
			Agent de service et d'entretien en école primaire		4	0	4	3	0	3	1
			Agent de service, entretien et restauration		3	0	3	3	0	3	0
			Agent de service, entretien et transport	Pôle éducation	3	0	3	3	0	3	0
			Agent de service, entretien ACM et complément		2	0	2	2	0	2	0
			Agent spécialisé des écoles maternelles		6	0	6	5	0	5	1
			Chef d'équipe aux espaces verts		1	0	1	1	0	1	0
			Agent d'entretien des espaces verts	Service des espaces verts	11	0,57	11,57	11,57	0	11,57	0
			Responsable du service cadre de vie		1	0	1	1	0	1	0
			Agent polyvalent propreté urbaine voirie	Service cadre de vie	9	0	9	9	0	9	0
			Chauffeur		2	0	2	2	0	2	0
		Adjoint technique	Manutentionnaire	Service fêtes et cérémonies, logistique et transports	1	0	1	1	0	1	0
			Factotum		3	0	3	3	0	3	0
			Menuisier		1	0	1	1	0	1	0
			Magasinier	Service Patrimoine-Bati	1	0	1	1	0	1	0
			Peintre		1	0	1	1	0	1	0
			Plombier		1	0	1	1	0	1	0
			Agent d'entretien des équipements sportifs	Service équipements sportifs évènementiel	5	0	5	5	0	5	0
			Maître nageur-sauveteur	Piscine du Pinsan	1	0	1	1	0	1	0
			Technicien du spectacle		1	0	1	1	0	1	0
			Agent d'entretien et accueil technique	Service technique de la culture et régie générale	3	0	3	3	0	3	0
			Cuisinier		2	0	2	0	0	0	2
			Agent de barquettage	Cuisine centrale	2	0	2	2	0	2	0
				Sous-Total	125	0,57	125,57	120,57	0	120,57	5
				TOTAL FILIERE	160	0,57	160,57	151,57	1	152,57	8

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	SERVICE	POSTE BUDGETE			POSTE POURVU			POSTE VACANT
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL	
SOCIALE	C	ATSEM principal 1ère classe	Agent spécialisé des écoles maternelles	Pôle éducation	12	0	12	12	0	12	0
		ATSEM principal 2ème classe	Agent spécialisé des écoles maternelles		5	0	5	4	0	4	1
		Sous-Total			17	0	17	16	0	16	1
TOTAL FILIERE					17	0	17	16	0	16	1
SPORTIVE	B	Educateur des APS principal 1ère classe	Chef de bassin - Responsable sécurité	Piscine du Pinsan	1	0	1	1	0	1	0
			Chef de bassin - Responsable pédagogique et administratif		1	0	1	1	0	1	0
			Maître nageur-sauveteur		2	0	2	2	0	2	0
		Educateur des APS principal 2ème classe	Responsable des équipements sportifs, évènementiel, CAP33	Service équipements sportifs évènementiel	1	0	1	1	0	1	0
		Educateur des APS	Maître nageur-sauveteur	Piscine du Pinsan	3	0	3	1	2	3	0
Sous-Total			8	0	8	6	2	8	0		
TOTAL FILIERE					8	0	8	6	2	8	0
CULTURELLE	A	Bibliothécaire principal	Responsable de la Médiathèque	Médiathèque	1	0	1	1	0	1	0
		Attaché de conservation du patrimoine	Responsable des archives	Service des archives	1	0	1	0	1	1	0
		Sous-Total			2	0	2	1	1	2	0
	B	Assistant de conservation du patrimoine	Adjoint au responsable de la médiathèque	Médiathèque	1	0	1	1	0	1	0
		Sous-Total			1	0	1	1	0	1	0
	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Référent petite enfance et public scolaire	Médiathèque	1	0	1	1	0	1	0
		Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Chargé d'accueil et de médiation	Médiathèque	1	0	1	1	0	1	0
		Adjoint du patrimoine	Référent publics spécifiques et jeunesse	Médiathèque	2	0	2	2	0	2	0
			Chargé d'accueil et de médiation au château Lescombes	Développement culturel	1	0	1	1	0	1	0
	Sous-Total			5	0	5	5	0	5	0	
TOTAL FILIERE					8	0	8	7	1	8	0
CULTURELLE	A	Professeur d'enseignement artistique classe normale	Responsable pédagogique de l'école de musique	Ecole de musique	1	0	1	0	1	1	0
		Sous-Total			1	0	1	0	1	1	0
	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Professeur de musique	Ecole de musique	0	0,88	0,88	0,88	0	0,88	0
		Assistant d'enseignement artistique	Professeur de musique		0	4,14	4,14	0	3,53	3,53	0,61
Sous-Total			0	5,02	5,02	0,88	3,53	4,41	0,61		
TOTAL FILIERE					1	5,02	6,02	0,88	4,53	5,41	0,61
ANIMATION	B	Animateur	Responsable du pôle animation	Pôle animation	1	0	1	1	0	1	0
			Coordonnateur des animateurs	Pôle animation	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable du pôle jeunesse	Pôle jeunesse	1	0	1	0	1	1	0
	Sous-Total			3	0	3	2	1	3	0	
	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Responsable des ACM	Pôle animation	1	0	1	1	0	1	0
		Animateur ACM	Animateur ACM	Pôle animation	3	0	3	3	0	3	0
		Adjoint d'animation principal 2ème classe	Responsable d'un ACM	Pôle animation	5	0	5	5	0	5	0
		Animateur ACM	Animateur ACM	Pôle animation	5	0	5	5	0	5	0
		Adjoint d'animation	Secrétaire et gestionnaire des affaires scolaires et animation	Direction générale adjointe Enfance, Jeunesse, Cuisine centrale	1	0	1	1	0	1	0
			Responsable d'un ACM	Pôle animation	1	0	1	1	0	1	0
Animateur ACM	Pôle animation		16	0	16	15	0	15	1		
Référent sport santé - Adjoint Cap33	Service équipements sportifs évènementiel	1	0	1	1	0	1	0			
Assistant d'animation sportif et administratif	Direction sports et vie associative	0	0,8	0,8	0	0	0	0,8			
Sous-Total			33	0,8	33,8	32	0	32	1,8		
TOTAL FILIERE					36	0,8	36,8	34	1	35	1,8
POLICE	B	Chef de service de police municipal de 2ème classe	Chef de la police municipale	Police municipale	1	0	1	1	0	1	0
			Sous-Total			1	0	1	1	0	1
	C	Brigadier chef principal de police municipale	Policier municipal	Police municipale	1	0	1	1	0	1	0
			Gardier-brigadier de police municipale	Policier municipal	4	0	4	3	0	3	1
Sous-Total			5	0	5	4	0	4	1		
TOTAL FILIERE					6	0	6	5	0	5	1
TOTAL DES EFFECTIFS PERMANENTS					297	6,39	303,39	270,45	16,53	286,98	16,41

TABLEAU DES EFFECTIFS
NON PERMANENTS DE LA VILLE D'EYSINES

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	EMPLOI	SERVICE	POSTE OUVERT	
					TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
EMPLOI DE CABINET	-	Collaborateur de cabinet	Directeur de cabinet (art. L331-1 du CGFP)	Cabinet du Maire	1	0
		Collaborateur de cabinet	Directeur adjoint de cabinet (art. L331-1 du CGFP)		1	0
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif	Agent recenseur (art. L332-23 1° du CGFP)	Administration générale	4	0
			Agent d'accueil (art. L332-23 2° du CGFP)		1	0
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	Accueil et sécurité (art. L332-23 2° du CGFP)	Piscine du Pinsan	2	0
			Agent de voirie, manutention et d'espaces verts (art. L332-23 2° du CGFP)	Centre technique municipal	6	0
CULTURELLE	C	Adjoint du patrimoine	Agent d'accueil et de surveillance (art. L332-23 1° du CGFP)	Direction de la culture	0	1
ANIMATION	C	Adjoint d'animation	Animateur ACM (art. L332-23 2° du CGFP)	Pôle animation	20	30
SPORTIVE	B	Educateur des A.P.S	Maitre-nageur sauveteur (art. L332-23-2° du CGFP)	Piscine du Pinsan	4	0
			Agent CAP 33 (art. L332-23-2° du CGFP)	CAP 33	4	0
	C	Opérateur des A.P.S	Surveillant de bassin (art. L332-23-2° du CGFP)	Piscine du Pinsan	2	0
APPRENTIS	-	Apprenti	Agent d'entretien des espaces verts (art. L6221-1 du CT)	Service des espaces verts	1	0
		Apprenti	Administrateur réseau (art. L6221-1 du CT)	Service informatique	1	0
ADULTES-RELAIS	-	Adultes-relais	Agent d'accueil et administratif (art L5134-102 du CT)	Eysines France service	1	0
		Adultes-relais	Médiateur social (art. L5134-102 du CT)	Service jeunesse	1	0
BAFA	-	BAFA	Agent d'animation	Pôle animation	9	0
CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF	-	CEE	Agent d'animation	Pôle animation	11	0
EFFECTIFS NON-PERMANENTS					69	31

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

06 – RH PERSONNEL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE – ANNÉE 2024 : COMMUNICATION

Madame Véronique JUSOT présente le rapport suivant :

« Depuis 2021, les employeurs des trois versants de la fonction publique doivent élaborer « un Rapport Social Unique » chaque année. Cette exigence issue de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique fait suite au bilan social biennal, puis annuel.

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 fixe les conditions et les modalités de cette mise en œuvre dans le cadre d'une période transitoire pour 2020, 2021 et 2022.

Toutes les données recueillies doivent être saisies dans une base de données qui, pour ce qui concerne les collectivités et établissements publics affiliés à titre obligatoire ou volontaire à un centre de gestion, est mise à disposition par lui (recueil du rapport social unique).

Une fois finalisé, le RSU est transmis aux membres du Comité social territorial pour débat et ensuite transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante. Il est ensuite rendu public par la collectivité sur son site internet ou tout autre moyen de diffusion.

Le support de présentation concerne la Commune, transmis pour communication à chacun des membres du Conseil Municipal présentent la synthèse sur les points suivants :

- Les effectifs
- Les caractéristiques des emplois permanents
- Le temps de travail des agents permanents
- La pyramide des âges
- L'équivalent en temps plein rémunéré
- Les positions particulières
- Les mouvements
- L'évolution professionnelle
- Les sanctions disciplinaires
- Le budget et les rémunérations
- Les absences
- Les accidents du travail
- La prévention des risques professionnels
- Les handicaps
- La formation
- L'action sociale et la protection sociale complémentaire
- Les relations sociales

Le comité social territorial a débattu sur le contenu de ce document 26 novembre 2025.



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



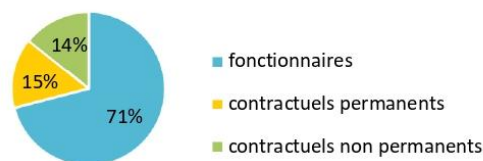
COMMUNE D'EYSINES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

Effectifs

➔ 379 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 269 fonctionnaires
- > 56 contractuels permanents
- > 54 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

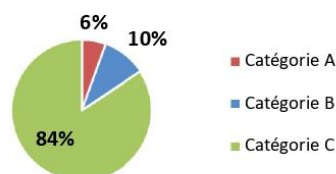
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 89 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

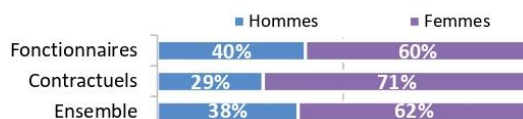
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	18%	14%	17%
Technique	55%	59%	56%
Culturelle	3%	4%	3%
Sportive	2%	5%	3%
Médico-sociale	7%		6%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	13%	18%	14%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



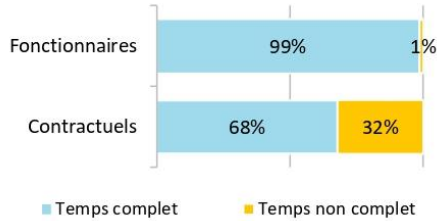
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	47%
Adjoints d'animation	13%
Adjoints administratifs	10%
Agents de maîtrise	6%
ATSEM	6%

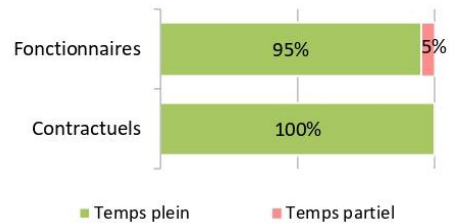
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Sportive	0%	67%
Animation	3%	60%
Technique	1%	30%
Culturelle	1%	30%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

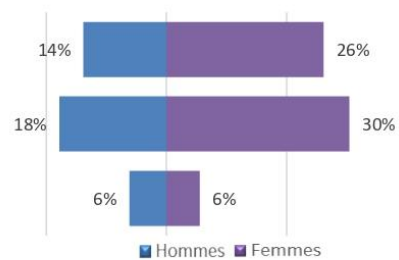
3% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,81	de 50 ans et +
Contractuels permanents	37,23	
Ensemble des permanents	45,16	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	32,13	de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 354,69 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 269,22 fonctionnaires
- > 46,56 contractuels permanents
- > 38,91 contractuels non permanents

645 536 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	19,25 ETPR
Catégorie B	31,54 ETPR
Catégorie C	264,99 ETPR

— Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 8 agents en disponibilité
- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 51 arrivées d'agents permanents et 49 départs

19 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
323 agents	325 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	5,9%
Contractuels	↘	-18,8%
Ensemble	↗	0,6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	61%
Mutation	20%
Départ à la retraite	6%
Décès	6%
Mise en disponibilité	2%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	61%
Recrutement direct	14%
Arrivées de contractuels	10%
Voie de mutation	6%
Voie de détachement	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 8 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 88% des nominations concernent des femmes

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ 119 avancements d'échelon et 24 avancements de grade

➔ 5 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 52,35 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	28 586 819 €	Charges de personnel*	14 965 371 €	➔	Soit 52,35 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	9 444 196 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	881 438 €
Primes et indemnités versées :	1 634 739 €		
IFSE :	1 340 430 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	138 794 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 582 €		
Supplément familial de traitement :	81 773 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 815 €	42 509 €	35 289 €	27 522 €	30 200 €	s
Technique	55 403 €		35 692 €	s	28 937 €	23 621 €
Culturelle	s	33 605 €	s		27 055 €	s
Sportive			35 154 €	s		s
Médico-sociale					28 227 €	
Police			s		36 582 €	
Incendie						
Animation			33 020 €	s	27 062 €	22 866 €
Toutes filières	49 992 €	39 695 €	35 220 €	31 231 €	28 848 €	23 515 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,31 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	17,98%
Contractuels sur emplois permanents	12,85%
Ensemble	17,31%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 6801,95 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 201 €			13 674 €			10 231 €			9 000 €		
Catégorie B	6 044 €			5 729 €			4 640 €			s		
Catégorie C	4 056 €			3 675 €			1 168 €			1 091 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 36,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,30%	1,77%	5,52%	1,09%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,88%	1,77%	8,48%	1,09%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,69%	1,97%	9,19%	1,37%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 41,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 39 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 10,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 53 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
11 assistants de prévention désignés dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
10 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

20 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

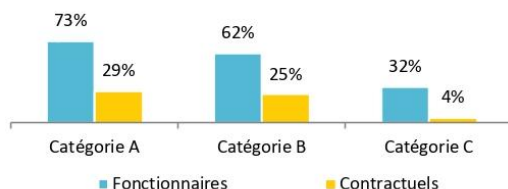
- ⇔ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇔ 100 % sont fonctionnaires*
- ⇔ 100 % sont en catégorie C*

Formation

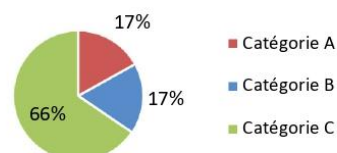
➔ En 2024, 32,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 389 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 265 456 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,2 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	24 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	91%
Autres organismes	9%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	24 105 €
Montant moyen par bénéficiaire	175 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

➔ Comité Social Territorial

144 jours de grève recensés en 2024

4 réunions en 2024 dans la collectivité

— Précisions méthodologiques —

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025

Version 1

Madame SANGUINET-JIMENEZ indique qu'elle a, depuis le début de la mandature, cherché à apporter une contribution constructive à ce dossier. Elle précise que son analyse de l'année 2024 demeure inchangée et met en évidence une dynamique qu'elle juge préoccupante au sein de la collectivité.

Pour autant, elle considère que le RSU ne doit pas être uniquement un outil de constat, mais également un levier d'action permettant de construire une politique de ressources humaines ambitieuse, axée sur la prévention des risques, la valorisation des parcours professionnels et le renforcement du dialogue social.

Elle estime enfin que cette approche est nécessaire afin de garantir aux habitants un service public de qualité, durable et respectueux des agents.

Madame LE MAIRE profite de cette intervention pour remercier Mme Jusot ainsi que l'ensemble des élus siégeant dans les instances représentatives du personnel. Elle tient également à exprimer sa gratitude à l'ensemble du personnel municipal dont l'engagement constant a permis la réalisation des projets de la collectivité, souvent dans un contexte complexe où la fonction publique fait l'objet de critiques.

Elle souligne le professionnalisme et l'implication quotidienne des agents, mobilisés aussi bien en semaine que les week-ends. Elle rappelle les nombreuses astreintes assurées et la disponibilité régulière du personnel, notamment lors des permanences et de l'organisation d'événements, afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement des services.

Elle conclut en adressant ses remerciements à l'ensemble des directeurs pour l'énergie et l'investissement qu'ils déploient au service du bon fonctionnement des services publics communaux.

Le présent rapport ne donne pas lieu à vote. L'assemblée prend acte de cette communication.

07 – RH PERSONNEL – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS : MODIFICATION – DÉCISION – AUTORISATION

Madame Véronique JUSOT présente le rapport suivant :

« Depuis le 1^{er} octobre 2013, puis le 1^{er} janvier 2019, la commune d'Eysines a mis en place une participation employeur forfaitaire, actuellement de 15€ par mois, pour le risque « prévoyance » (maintien de salaire), dans le cadre de contrats labellisés à adhésion facultative.

Le risque « santé » quant à lui n'ouvre à ce jour aucune participation employeur de la part de la collectivité.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques « prévoyance » et « santé » des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie « prévoyance » depuis le 1^{er} janvier 2025 et à la garantie « santé » à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque santé. En effet, les parties au dit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A date, la revoyure n'ayant pas eu lieu, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de « santé » à compter du 1er janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). Concernant la prévoyance, le montant minimum de la participation est de 7€ par agent par mois. La collectivité propose déjà une participation supérieure (15€).

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2026, la collectivité propose d'adhérer et de participer financièrement :

- pour la « prévoyance » via une convention de participation avec le Centre de gestion de la Gironde, dont la délibération n° DE-0032-2024 du 10 juillet 2024 porte le choix du prestataire sur TERRITORIA MUTUELLE (convention signée le 17 juillet 2024). La participation à compter du 1^{er} janvier 2026 serait maintenue à 15 € par agent et par mois ;
- pour la « santé » dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est proposé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Chaque agent souhaitant bénéficier de la participation « santé » devra remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. La labélisation légalement requise permet en effet de s'assurer que le contrat de mutuelle répond aux critères sociaux et de solidarité définis par le décret n°2011-1474.

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Le comité social territorial du 26 novembre 2025 ayant émis un avis favorable et unanime à cette proposition, je vous remercie de bien vouloir :

- décider l'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » susvisée, conclue entre le Centre de gestion de la Gironde et TERRITORIA MUTUELLE, à compter du 1^{er} janvier 2026, avec une participation financière de la collectivité de 15 € par agent et par mois.
- retenir pour le risque « santé » le dispositif de la labellisation et fixer le montant de la participation financière de la collectivité de 15 € par agent et par mois.
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de participation dans le cadre du risque « prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels documents et avenants à la présente délibération.

Les crédits budgétaires figurent au chapitre 012 du budget principal. »

Madame JUSOT profite également de l'occasion pour remercier le service des ressources humaines pour leur grand professionnalisme.

Monsieur MAÏTIA s'associe à ces remerciements et indique le plaisir qu'il a eu à travailler avec l'ensemble des personnels des services.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

08 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SÉCURITÉ – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE TÉLÉALERTE AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE : DÉCISION – AUTORISATION

Monsieur Olivier TASTET présente le rapport suivant :

« La multiplication des crises majeures, notamment d'origine naturelle, met en exergue la nécessité de pouvoir transmettre très rapidement et simultanément via le même vecteur tant le signal d'alerte que les bons comportements à adopter par les administrés.

Longtemps la sirène a été l'emblème du signal d'alerte qui manifestait un danger en cours. Aujourd'hui, l'alerte doit être multi-canal pour s'adapter à l'évolution de notre société et permettre la diffusion de consignes claires pouvant être comprises de tous afin de préserver des vies et les biens.

Depuis 2022, le gouvernement a développé le dispositif nommé « Fr-Alert » permettant l'envoi de sms localisés à n'importe quel détenteur d'un téléphone portable en cas d'urgence ou de catastrophes majeures, imminentes ou en cours. Pour autant, cette technologie demeure « à la main » des préfets et ne soustrait pas aux Maires leurs obligations en matière de mise en vigilance et d'alerte de leurs populations (article L.221 2.2 du CGCT).

La Ville de Bordeaux expérimente depuis quelques années, via un marché porté par Bordeaux Métropole avec la société F24, une solution de télé-alerte. Ce dispositif assure l'envoi de messages vocaux et/ou de sms en masse auprès des personnes préalablement et volontairement inscrites à l'outil ou figurant dans l'annuaire universel, ces alertes pouvant être adressées sur des secteurs définis en fonction de l'emprise de l'évènement. Cette solution a été récemment utilisée, avec des résultats probants, lors des inondations de février 2024 pour diffuser des messages ciblés accompagnés de conseils de comportements auprès des habitants du secteur de la Bastide.

Ce marché porté par Bordeaux Métropole a fait l'objet d'une reconduction qui a pris effet à compter du 1er février 2025.

Dans le cadre de la démarche actuelle de mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) animée par la Direction Générale des Territoires de Bordeaux Métropole, un recensement des autres communes de la métropole désireuses de pouvoir disposer également de cet outil de télé-alerte a été entrepris en juin 2025. La Ville d'Eysines a répondu positivement à cette sollicitation.

Le coût du service se décompose en quatre prix :

- Un coût forfaitaire de mise en service / commune : 1 200 € TTC (soit 33.600 € TTC pour 28 communes)
- Un coût annuel d'abonnement par commune en fonction de sa population
- Un coût unitaire TTC du sms (0,072 C) / appel fixe (0,048 C) / appel GSM (0,072€)
- Un coût forfaitaire d'une formation collective (7-8 agents) : 540 € TTC

Pour faciliter l'accès aux communes, Bordeaux Métropole prendra en charge les coûts forfaitaires de la mise en service. Cela induira la ventilation suivante :

- Coût forfaitaire de mise en service = Bordeaux Métropole (1 200 € TTC)
- Coût annuel d'abonnement = la Ville (1 440 € TTC)
- Coûts d'utilisation du service (envoi sms/appels) = la Ville
- Coût forfaitaire d'une formation = la Ville (540 € TTC)

Préalablement au déploiement de ce service de télé-alerte à Eysines, une convention entre Bordeaux Métropole et la Ville doit être conclue.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention proposée par Bordeaux Métropole,
- autoriser le maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y référant. »

Madame SANGUINET-JIMENEZ relève que la convention engage la commune d'Eysines dans la mise à disposition d'un service de télé-alerte porté par Bordeaux Métropole. Elle reconnaît l'utilité et la modernité de l'outil, tout en soulignant que plusieurs points nécessitent des précisions.

Elle s'interroge notamment sur les modalités concrètes d'organisation de l'utilisation de la plateforme, la désignation du référent communal ainsi que les conditions de sa formation et de son accompagnement. Elle questionne également les procédures internes prévues afin de garantir la réactivité de la collectivité en cas de crise, l'existence éventuelle de scénarios d'alerte, de messages pré-rédigés ou d'exercices de simulation.

Enfin, elle demande quelles actions de communication seront mises en œuvre pour informer les habitants de l'existence de ce service et les inciter à s'y inscrire.

Elle précise qu'elle approuve le principe de la convention tout en indiquant qu'elle attend des réponses sur les aspects organisationnels, de communication et de coordination, afin de rendre ce service pleinement opérationnel et protecteur pour les habitants.

Monsieur TASTET précise que, lors de la mise en œuvre du service, une formation sera dispensée à sept ou huit agents de la collectivité afin qu'ils soient en capacité d'utiliser ce dispositif. Il indique que les modalités de cette formation restent à définir. Il ajoute qu'un agent référent sera désigné au sein de cette équipe pour assurer l'utilisation de la plateforme, et que des informations complémentaires seront communiquées une fois le dispositif pleinement actif.

Madame LE MAIRE ajoute qu'une communication sera mise en place autour de ce dispositif, estimant que son efficacité dépendra d'une large information de la population et de l'accès à l'ensemble des leviers nécessaires. Elle précise que, préalablement, les 28 communes de la métropole devront délibérer afin de permettre la formation des personnels et le déploiement collectif du plan d'actions en lien avec la Métropole.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

09 – DÉVELOPPEMENT DURABLE – GESTION DES DÉCHETS PNEUMATIQUES COLLECTÉS (HORS GARAGE – CONTRAT AVEC LES ÉCO-ORGANISMES ALIAPUR, FRANCE RECYCLAGE PNEUMATIQUE ET TYVAL : DÉCISION – AUTORISATION

Madame Christine SEGUINAU présente le rapport suivant :

« Afin de répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux, la France, conformément aux orientations fixées par les directives européennes, a instauré une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) dédiée aux pneumatiques, en application des articles L.541-10 -1 et suivants du Code de l'environnement.

Les éco-organismes agréés ALIAPUR, France Recyclage Pneumatiques 5FRP) et TYVAL, conformément au cahier des charges fixé par l'arrêté interministériel du 27 juin 2023, assurent la collecte, le traitement et le recyclage des déchets pneumatiques sur le territoire national.

En application des articles L.541-10-8 et R.541-600 du Code de l'environnement, les distributeurs sont tenus de reprendre gratuitement les pneumatiques usagés. Toutefois, la collectivité, dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des déchets, est concernée par la collecte de pneumatiques abandonnés sur la voie publique, en complément de cette obligation légale.

Le contrat proposé par les éco-organismes agréés pour la période de 2025-2029 a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge des déchets pneumatiques collectés par la Ville d'Eysines.

Ce contrat présente les principaux avantages suivants :

- mise à disposition de contenants par les entreprises,
- enlèvements réguliers,
- prise en charge de l'ensemble des déchets de pneumatiques, quel que soit leur état mais non mélangés avec d'autres déchets, produits lors de catastrophes naturelles ou accidentelles,
- prise en charge des déchets de pneumatiques issus d'un dépôt illégal sur le territoire de la Ville,
- formation du personnel,
- soutien financier calculé en fonction des tonnages collectés (Soutien variable à l'enlèvement séparé : 10 €/tonne).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.541-10-1, L.541-10-8 et R.543-137 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la responsabilité élargie du producteur,

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2023 fixant le cahier des charges de la filière REP pneumatiques,

VU les arrêtés interministériels des 21 et 27 décembre 2023 portant agrément des éco-organismes ALIAPUR, FRP et TYVAL,

VU le projet de contrat-type 2025-2029 transmis par les éco-organismes agréés dans le cadre de ce contrat.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer pour la période 2025-2029, le contrat relatif à la gestion des déchets pneumatiques avec les éco-organismes agréés ALIAPUR, France Recyclage Pneumatiques et TYVAL et les actes à intervenir y afférant.

Les recettes issues des soutiens financiers seront inscrites au budget communal, section fonctionnement chapitre 70. »

Madame SANGUINET-JIMENEZ se déclare favorable à la signature du contrat avec les éco-organismes agréés, soulignant que la prise en charge des déchets pneumatiques abandonnés constitue une initiative positive, à la fois pour répondre aux enjeux environnementaux que pour améliorer la propreté de la commune.

Elle précise toutefois qu'au-delà de l'accord de principe, plusieurs points nécessitent des précisions quant à l'organisation concrète de la convention sur le territoire d'Eysines. Elle s'interroge notamment sur l'implantation des contenants mis à disposition par les organismes, la coordination entre les services municipaux et les prestataires pour les enlèvements réguliers, les modalités de formation du personnel communal concerné, ainsi que le suivi du soutien financier prévu en fonction des tonnages collectés afin que la commune en bénéficie pleinement.

Elle souligne que ces éléments sont essentiels pour garantir l'efficacité de la convention et permettre aux habitants de constater rapidement les bénéfices du dispositif.

Madame SEGUINAU précise que les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore définies, la convention n'étant pas encore signée. Néanmoins les bennes ne seront pas mises sur le domaine public mais dans l'enceinte des services techniques. Elle indique que, si des dépôts sauvages sont constatés par les habitants, ils pourront prévenir les services techniques qui procéderont à leur enlèvement.

Concernant le suivi du soutien financier, elle explique que la collecte sera réalisée par les services techniques et que l'enlèvement des pneus repérés sera effectué par les organismes agréés selon un calendrier préétabli. Les tonnages collectés permettront à la commune de bénéficier d'un dédommagement financier affecté en recette dans le budget.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 33 voix Pour et 1 non-participation.

10 – DÉVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉNERGIE AVEC BORDEAUX MÉTROPOLÉ : APPROBATION - AUTORISATION

Madame Christine SEGUINAU présente le rapport suivant :

« Dans la poursuite de la politique que la Ville s'est fixée en matière de transition énergétique, il est proposé de rejoindre le dispositif de regroupement de Certificats d'Économie d'Énergie porté par Bordeaux Métropole dans le but de mutualiser et optimiser la valorisation financière des actions de maîtrise de l'énergie engagées.

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique. Créé en 2006, il repose sur une obligation imposée par l'État aux vendeurs d'énergie, appelés les « obligés » (fournisseurs d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid, de fioul domestique et de carburants automobiles), de réaliser des économies d'énergie. Ces acteurs doivent ainsi promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales et professionnels.

Les « obligés » ont également la possibilité d'acheter des certificats à d'autres acteurs ayant mené des actions d'économies d'énergie, notamment les collectivités territoriales, qui sont éligibles au dispositif.

La Ville est déjà engagée dans cette valorisation depuis plusieurs années.

En 2019, une étude menée par Bordeaux Métropole a mis en évidence un potentiel important de valorisation de certificats dans plusieurs domaines : rénovation des bâtiments, mobilité, éclairage public, entre autres. Une seconde étude interne, conduite en 2024, a confirmé cet intérêt et a associé plusieurs communes et CCAS du territoire, dont certains ont exprimé leur volonté d'être accompagnés dans la valorisation de leurs certificats, à un tarif attractif.

À la suite de cette étude, Bordeaux Métropole propose désormais aux communes volontaires un dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie par la voie du regroupement, dans lequel elle assure le rôle de regroupeur. L'adhésion à ce dispositif se fait par la signature d'une convention d'habilitation entre Bordeaux Métropole et chaque commune participante.

Le regroupement présente plusieurs avantages. Il permet de bénéficier d'une dérogation annuelle au seuil minimal de dépôt de 50 GWhc. Il offre également une dérogation aux contrôles préalables pour les dépôts inférieurs à 5 GWhc et 20 opérations. Il rend possible la valorisation d'opérations déjà engagées et permet d'optimiser le prix de vente grâce à la mutualisation des volumes.

Bordeaux Métropole a ainsi donné son accord lors du conseil métropolitain du 27 septembre 2024, délibération 2024-458, afin de se positionner en tant que regroupeur.

2. ORGANISATION DU REGROUPEMENT

Par la signature de la convention, les communes adhérentes s'engagent à transmettre à Bordeaux Métropole l'ensemble des pièces justificatives et documents nécessaires à la constitution des dossiers de demande de certificats d'économies d'énergie, conformément aux exigences de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, modifié par l'arrêté du 30 décembre 2015

En contrepartie, Bordeaux Métropole assure la gestion administrative des dossiers auprès du Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE) et l'archivage de l'ensemble des éléments pendant une durée minimale de dix ans après la délivrance des certificats, afin de pouvoir les présenter en cas de contrôle par les services du ministère chargé de l'énergie ou par tout organisme désigné à cet effet.

Une fois les certificats délivrés et enregistrés sur le compte de Bordeaux Métropole, celle-ci procède, à la demande de la commune concernée, à leur vente dans un délai maximal de six mois. Le produit de la vente est reversé à la commune, déduction faite d'une commission de dix pour cent, destinée à financer le dispositif métropolitain d'appui technique et juridique.

La convention conclue entre Bordeaux Métropole et chaque commune participante prend effet à la date de signature par les deux parties et reste valable jusqu'au 31 décembre 2030.

Ceci exposé, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la signature de la présente convention,
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer et exécuter la convention d'habilitation entre Bordeaux Métropole, structure portant le regroupement et Ville de Bordeaux, éligible au dispositif des Certificat d'Economies d'Energie, et ses éventuels avenants, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la réalisation de ce projet. »

Madame SEGUINAU en profite pour remercier l'ensemble des agents des services avec lesquels elle a pu collaborer, citant notamment Sandra Dartigues et Brice Calves pour leur accompagnement dans la mise en œuvre des projets et actions.

Madame LE MAIRE ajoute que cette convention permettra d'optimiser les valorisations financières en matière de maîtrise de l'énergie et constitue également un moyen de générer des recettes supplémentaires pour la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

11 – CULTURE – ASSOCIATION « LES PAPILLONS » – ADHÉSION AU DISPOSITIF D'UNE BOITE AUX LETTRES À L'ÉCOLE DE MUSIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT : APPROBATION – AUTORISATION

Monsieur Julien OLIVIER présente le rapport suivant :

« Dans le cadre de la dernière édition du budget participatif de la Ville, le projet porté par deux administrés de déploiement sur le territoire de boîtes aux lettres destinées aux enfants victimes de toute forme de violence avec l'association « Les Papillons » a été lauréat.

« Les Papillons » est une association nationale dont l'objet est : « *Libérer la parole des enfants victimes de maltraitances, quelles qu'elles soient, le plus tôt possible* ».

Cette association multiplie les actions pour lutter contre les maltraitances faites aux enfants, notamment en déployant des boîtes aux lettres au sein de structures publiques afin que ces enfants puissent, à leur rythme, glisser un petit mot, un dessin, comme une bouée jetée à la mer. Actuellement, l'association gère sur le territoire national 250 boîtes aux lettres. En 2024, ce dispositif a permis de traiter 1 000 messages grâce à l'appui des psychologues de l'association. Selon la gravité des mots analysés et traités par ces psychologues, des signalements sont effectués à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (C.R.I.P.) du Département ou au Procureur de la République (20 signalements à la justice en 2024).

Cette action de proximité offre ainsi aux enfants un outil capable de les aider à vaincre leurs peurs, leurs hontes, de libérer leur parole, en leur permettant d'écrire ou de dessiner en toute sécurité ce qu'ils n'arrivent pas à dire.

Pour pouvoir concrétiser ce projet, une convention partenariale doit être signée entre la Ville et l'association « Les Papillons ».

La convention, a ainsi pour objet de décrire les conditions et modalités de cette collaboration, dans le cadre de la mise en place, par l'association d'une première boîte aux lettres « Papillons » à l'école municipale de musique située au Bourdieu de Ferron. L'association s'engage à initier le dispositif et à former une personne ressource désignée par cette convention, qui sera en charge de réaliser des actions de sensibilisation pour familiariser les enfants avec le dispositif. Deux agents municipaux de confiance, sans lien direct avec les enfants, seront quant à eux chargés de relever chaque semaine la boîte aux lettres. Ces courriers seront ensuite transmis via une plateforme sécurisée aux psychologues de l'association, seuls responsables du traitement des données. Si les situations relevées ne présentent pas de caractère grave ou urgent, les professionnels informeront la personne référente désignée par la Ville, à charge pour elle d'en assurer le suivi auprès de la structure concernée. Dans le cas contraire, si une situation grave ou urgente est détectée, un signalement aux autorités compétentes sera immédiatement effectué.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans. A l'issue de cette période, un bilan sera réalisé et établira les perspectives éventuelles de déploiement au sein d'autres structures de la Ville.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au dispositif d'une boîte aux lettres « Les Papillons » dans l'école municipale de musique au Bourdieu de Ferron,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Les Papillons » et ses éventuels avenants, ainsi que tout acte ou document nécessaire à la réalisation de ce projet. »

Madame LE MAIRE précise que le choix du lieu s'est porté sur l'école de Musique au Bourdieu de Ferron, car l'Éducation nationale ne souhaite pas déployer ce dispositif pour le moment au sein des écoles. Elle indique que si plusieurs communes s'engagent dans ce dispositif et en démontrent la pertinence, son déploiement pourrait évoluer. Elle rappelle que cette initiative est née dans le cadre du budget participatif et a été reprise par la collectivité, estimant qu'elle était judicieuse et utile.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

12 – CULTURE / SPORT – « CARTE CULTURE-SPORT » SAISON 2025/2026 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2025 : DECISION

Messieurs Julien OLIVIER et Olivier TASTET présentent le rapport suivant :

« Dans le cadre du dispositif de la carte « Culture-Sport » adopté depuis plusieurs années, ci-dessous les montants du ticket de réduction pour la saison 2025/2026 sont :

Activités Sportives

QUOTIENT FAMILIAL	Licence < 20 €	20€<Licence>30 €	<i>Licence > 30 €</i>
Catégorie A	37,00 €	46,50 €	55,50 €
Catégorie B	37,00 €	46,50 €	55,50 €
Catégorie C	18,50 €	25,00 €	31,00 €
Catégorie D	9,50 €	12,50 €	15,50 €

Pour les bénéficiaires des catégories A, B et C de l'association UNSS, le montant est fixé à 17€ afin de faire respecter les 10€ à charge des parents (coût de l'adhésion à 27€)

Activités Culturelles

QUOTIENT FAMILIAL	<i>MONTANT DE LA RÉDUCTION / CATEGORIE DE QUOTIENT EN €</i>			
	Danse	Théâtre	Photographie	Arts Plastiques
Catégorie A	55 €	55 €	21 €	55 €
Catégorie B	45 €	45 €	16 €	45 €
Catégorie C	35 €	35 €	11 €	35 €
Catégorie D	15 €	15 €	9 €	15 €

Ce dispositif, dont c'est la vingtième édition, a prouvé une fois de plus son utilité pour la saison sportive et culturelle en cours.

Il apparaît que **54 %** des bénéficiaires sont attributaires de coefficients des catégories A et B (correspondant aux plus faibles revenus) contre **49 %** pour la saison 2024/2025.

474 cartes ont été délivrées **274** enfants ont bénéficié de ce dispositif pour cette saison pour **306** utilisations (57 culture et 249 sport).

29 enfants ont participé à plus d'une activité pour 32 utilisations (3 enfants ont participé à 3 activités)
 21 à deux activités sportives - 3 à deux activités culturelles - 2 à 1 activité culturelle et 1 activité sportive
 1 à 2 activités sportives et 1 activité culturelle - 2 à 3 activités sportives).

5 bénéficiaires sont âgés entre 18 et 25 ans

125 Filles / 149 Garçons pour une moyenne d'âge de 10 ans ont participé au dispositif

Quartiers : Bourg 41,5 % - Vigean 37% - La Forêt 13,5 % - Migron 8 %

Le bilan récapitulatif réalisé pour la saison 2025/2026 pour chaque structure partenaire établit le montant de la subvention à verser à chacune d'entre-elles.

Pour l'année 2025 son montant global s'élève à 10 204,50 € (8 449,50 € pour le Sport et 1 755 € pour la Culture) et concerne 21 associations et 26 sections (20 sportives et 6 culturelles) telles que détaillées dans le tableau ci-après :

Association	Nombre	Catégorie	Somme	Total
École de judo d'Eysines	6	A	55,50	333,00
	5	B	55,50	277,50
	6	C	31,00	186,00
	8	D	15,50	124,00
TOTAL	25			920,50

Entrain pour tous	0	A	37,00	00,00
	0	B	37,00	00,00
	1	C	18,50	18,50
	2	D	9,50	19,00
TOTAL	3			37,50

ESE Basket	7	A	55,50	388,50
	10	B	55,50	555,00
	1	C	31,00	31,00
	2	D	15,50	31,00
TOTAL	20			1 005,50

Tennis club du Pinsan	1	A	46,50	46,50
	2	B	46,50	93,00
	5	C	25,00	125,00
	1	D	9,50	9,50
	10	D	12,50	125,00
TOTAL	19			399,00

Karaté-do club Eysines	2	A	55,50	111,00
	2	B	55,50	111,00
	1	C	31,00	31,00
	0	D	15,50	00,00
TOTAL	5			253,00

Eysines GR	1	A	46,50	46,50
	2	A	37,00	74,00
	3	B	37,00	111,00
	1	C	18,50	18,50
	4	D	9,50	38,00
	1	D	12,50	12,50
TOTAL	12			300,50

Boxing club Eysines	2	A	46,50	93,00
	5	B	46,50	232,50
	2	C	25,00	50,00
	4	D	12,50	50,00
TOTAL	13			425,50

A.L.E Gym Artistique	1	A	46,50	46,50
	6	A	37,00	222,00
	1	B	46,50	46,50
	6	B	37,00	222,00
	2	C	18,50	37,00
	2	D	12,50	25,00
	1	D	9,50	9,50
TOTAL	19			608,50

A.L.E Tennis de table				
	2	C	25,00	50,00
	2	D	12,50	25,00
TOTAL	4			75,00

A.L.E Badminton	4	D	15,50	62,00
TOTAL	4			62,00

UNSS Albert CAMUS	3	A	17,00	51,00
	1	B	17,00	17,00
	0	C	17,00	0,00
	6	D	12,50	75,00
TOTAL	10			143,00

E.S.E. RUGBY	1	A	55,50	55,50
	2	B	55,50	111,00
	2	C	31,00	62,00
	1	D	15,50	15,50
TOTAL	6			244,00

Cercle Arts Martiaux Migron	8	A	55,50	444,00
	5	B	55,50	277,50
	6	C	31,00	186,00
	0	D	15,50	0,00
TOTAL	19			907,50

Eysines Aqua +	5	A	55,50	277,50
	4	B	55,50	222,00
	2	C	31,00	62,00
	0	D	15,50	00,00
TOTAL	11			561,50

E.S.E. FOOTBALL	12	A	37,00	444,00
	7	A	46,50	325,50
	8	B	37,00	296,00
	4	B	46,50	186,00
	4	C	18,50	74,00
	4	C	25,00	100,00
	3	D	9,50	28,50
TOTAL	42			1 454,00

RAIDER'S BASEBALL CLUB	2	B	55,50	111,00
	2	D	15,50	31,00
TOTAL	4			142,00

Majorettes « Fleurs de Lys »	1	A	37,00	37,00
	2	B	37,00	74,00
	3	C	18,50	55,50
	4	D	9,50	38,00
TOTAL	10			204,50

Handball club Eysines	2	A	37,00	74,00
	4	B	46,50	186,00
	5	B	37,00	185,00
	1	C	25,00	25,00
	2	C	18,50	37,00
	2	D	12,50	25,00
	1	D	9,50	9,50
TOTAL	17			513,50

Aikido	1	A	46,50	46,50
	1	B	46,50	46,50
	1	C	25,00	25,00
TOTAL	3			118,00

A.L.E Danse Jazz	2	A	55,00	110,00
	3	B	45,00	135,00
	3	C	35,00	105,00
	5	D	15,00	75,00
TOTAL	13			425,00

Dance Lab	2	A	55,00	110,00
	6	B	45,00	270,00
	4	C	35,00	140,00
	10	D	15,00	150,00
TOTAL	22			670,00

L'art de la danse	1	D	15,00	15,00
TOTAL	1			15,00

Théâtre Carton Pâte	2	A	55,00	110,00
	1	B	45,00	45,00
	1	C	35,00	35,00
	5	D	15,00	75,00
TOTAL	9			265,00

A.L.E Arts Plastiques	1	A	55,00	55,00
	2	D	15,00	30,00
TOTAL	3			85,00

A.L.E Danse classique	2	A	55,00	110,00
	4	C	35,00	140,00
	3	D	15,00	45,00
TOTAL	9			295,00

EnergiZen33	0	A	37,00	00,00
	0	B	37,00	00,00
	2	C	18,50	37,00
	1	D	9,50	9,50
TOTAL	3			118,00

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser le versement des subventions ainsi calculés aux associations partenaires.

Les crédits budgétaires figurent au chapitre 67 article 6745 du budget de l'exercice 2025. »

Monsieur DERUMAUX estime que, sur 20 ans, les résultats ne sont pas significatifs. Il souligne que la ville se veut axée sur la culture, mais constate que le nombre de cartes culture distribuées se limite à 57 pour un budget annuel de 10 000 €, soit environ 21 € par participant et par an. Selon lui, cette politique, qui se veut volontariste et destinée à toucher un large public, ne bénéficie en réalité qu'à un nombre restreint de personnes. Il déplore que la municipalité poursuive cette action malgré ses résultats modestes. Il indique que son groupe votera en faveur de la mesure, tout en estimant qu'en matière d'accompagnement de la culture à destination de la jeunesse, des actions plus ambitieuses pourraient être envisagées.

Madame LE MAIRE considère que l'analyse de la délibération à travers le seul prisme présenté par M. Derumaux ne permet pas d'appréhender pleinement la politique culturelle de la ville. Elle rappelle que cette politique se déploie tout au long de l'année, avec de nombreux spectacles accessibles au public, parfois gratuits, et qu'elle ne peut se réduire aux seuls chiffres évoqués.

Monsieur OLIVIER se déclare satisfait de cette nouvelle édition des cartes sport-culture, notamment en ce qui concerne l'accès des bénéficiaires aux disciplines culturelles. Il souligne qu'une analyse complète devrait prendre en compte la dynamique de ce dispositif et pas uniquement des chiffres sélectionnés, faisant référence à l'exemple de 2015, où 40 cartes culture avaient été financées contre 57 aujourd'hui. Il ajoute que, sur dix ans, le montant des subventions versées aux associations culturelles a augmenté de 31 %.

Il regrette que ce dispositif, qu'il juge utile pour le pouvoir d'achat des familles, fasse l'objet de critiques répétées de la part de l'opposition, sans propositions alternatives ou chiffrées, alors même que celle-ci a voté en sa faveur aujourd'hui après quatre ans d'abstention. Il rappelle qu'en 2015, l'opposition avait voté pour ce dispositif, probablement en reconnaissant son intérêt pour les familles les moins aisées.

Il conclut que cette action, novatrice il y a vingt ans et qui a inspiré de nombreuses communes de Gironde, constitue un élément fort de la politique de soutien à la pratique sportive et culturelle, ainsi qu'à l'engagement des bénévoles œuvrant pour les jeunes.

Madame PUYOOU profite de cette délibération pour faire un point sur l'utilisation de la Carte Jeune depuis l'adhésion de la commune au dispositif. Elle indique que, depuis son lancement en avril 2025, 1 096 inscriptions ont été enregistrées, représentant environ 15 % de la population des 0-25 ans, témoignant d'un réel engouement pour cette initiative.

Elle précise que cinq offres sont actuellement disponibles à Eysines, illustrant l'implication des acteurs locaux : la piscine du Pinsan, la saison culturelle de la Ville, CAP33, Climb Up et Les Mots du Zèbre. La Carte Jeune complète ainsi l'offre tarifaire municipale existante, notamment la carte Culture-Sport, et s'inscrit pleinement dans une politique globale d'accessibilité, favorisant l'accès aux loisirs, à la culture et à la pratique sportive pour les jeunes et leurs familles.

Elle indique que, grâce à la carte dématérialisée via l'application mobile ou à la carte physique, et grâce à des partenariats diversifiés, les jeunes ainsi que les accompagnants des moins de 16 ans peuvent bénéficier de tarifs réduits dans de nombreux lieux partenaires, tels que cinémas, librairies, salles de spectacles ou activités sportives.

Elle ajoute que, dans une volonté de diversification des pratiques culturelles, sportives et de loisirs, de nouveaux partenaires intègrent le dispositif, notamment des boutiques de jeux de société et de jeux vidéo dans la métropole, des parcs d'attractions pour enfants en Gironde et au-delà, ainsi que des écoles de surf dans le département.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 29 voix Pour et 5 non-participations.

13 – SPORT – DIAGONALE DES RÊVES – AVANCE SUR SUBVENTION : DÉCISION

Monsieur Olivier TASTET présente le rapport suivant :

« La Diagonale des Rêves, des défis pour des rêves d'enfants malades » est une association girondine engagée en faveur des enfants atteints de maladies graves. Elle organise des événements sportifs afin de collecter des fonds destinés à soutenir l'association Aladin33, qui œuvre à la réalisation des rêves d'enfants malades et à l'amélioration de leur quotidien durant l'hospitalisation.

Créée en 1991 à l'initiative du personnel soignant de l'hôpital des enfants du CHU de Bordeaux, l'association Aladin33 finance notamment la présence d'une socio-esthéticienne au sein de l'établissement et contribue à l'aménagement et à l'équipement des espaces hospitaliers pour offrir davantage de confort aux enfants et à leurs familles (décorations, salle de jeux, salle de soins, etc.).

De nombreux rêves ont ainsi, au cours des précédentes éditions, pu être réalisés grâce à l'association, permettant à des enfants malades d'assouvir leurs envies et de vivre des moments privilégiés, riches en émotions et en évasion, venant embellir et adoucir leur quotidien.

Pour la 13^{ème} année, La Diagonale des rêves organise les 31 janvier et 01 février 2026, le Tour de la métropole en courant qui traverse une vingtaine de communes pour un parcours de 110 kilomètres. En soutien à la démarche, la Ville souhaite participer à la course et accueillir une étape de ce Tour de la Métropole.

Le but étant de recueillir des dons au profit des enfants malades, la ville souhaite également apporter une aide financière à l'association « La Diagonale des Rêves » pour son action.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- accorder une contribution exceptionnelle de 300 € à l'association « La Diagonale des Rêves »,
- autoriser Madame le Maire à verser la subvention avant le vote du budget.

Les crédits budgétaires seront prévus au chapitre 65 du budget. »

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote, par 34 voix Pour.

14 – SPL LA FABRIQUE DE BORDEAUX MÉTROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2024 : COMMUNICATION

Monsieur Serge TOURNERIE présente le rapport suivant :

« La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) a transmis le « Rapport annuel du mandataire de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'administration de La Fab - exercice 2024 » Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque collectivité actionnaire et membre de l'assemblée spéciale se prononce sur ce rapport au sein de son assemblée délibérante.

Le rapport a pour objectif de donner une information complète sur l'entreprise de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Concernant la **gouvernance** de La Fab, l'année 2024 aura été marquée par la désignation lors du conseil d'administration du 26 juin 2024, de Mme Andréa Kiss, représentante de Bordeaux Métropole (BM), comme Présidente de La Fab, en remplacement de Mme Bost, présidente de BM.

Au 31 décembre 2024, les **effectifs de la société** sont de 37 personnes, en hausse d'une personne par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, le dispositif de **contrôle analogue** exercé par les collectivités sur les orientations stratégiques et les décisions importantes de la société, est défini par le règlement intérieur autour :

- D'un comité d'engagement et de contrôle en amont de chaque CA,
- Des réunions du conseil d'administration,
- Des assemblées spéciales,
- D'une assemblée ordinaire d'approbation des comptes,
- D'une réunion annuelle des DGS des collectivités contractantes,
- De « reportings » réguliers de l'activité opérationnelles auprès des services de BM.

Les diverses réunions prévues par le règlement à ce titre ont été régulièrement organisées en 2024.

La Fab poursuit son travail en matière de **contrôles et gestion des risques**.

En 2024, les équipes ont été mobilisées sur l'adaptation continue de la structure par rapport à l'organisation pour assurer la continuité de service interne et externe. A la suite des recommandations émises par l'audit KPMG, deux audits ont été lancés fin 2024 concernant la contractualisation et le système d'information dont un test d'intrusion.

En matière de **contrôle externe**, La Fab aura répondu en 2024 à plus de 80 questions sur 4 questionnaires suite à la notification fin 2023 d'un contrôle des comptes et de la gestion par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de la Nouvelle Aquitaine. Des échanges ont eu lieu avec la direction de La Fab, Bordeaux Métropole, actionnaire majoritaire, et avec les présidents de La Fab durant la période 2018-2023 (M. Mangon et Mme Bost). La CRC a notifié début septembre 2024 son Rapport d'Observations Provisoires (ROP) Les observation émises dans le ROP ont fait l'objet pour certaines d'échanges. Pour mémoire, notre conseil a délibéré en mars dernier sur le Rapport d'Observations Définitives.

La **situation financière** de La Fab est la suivante :

Chiffre d'affaires	19 176 700 €
Résultat net bénéficiaire	109 000 €
Capitaux propres de la société	2 852 000 €
Dettes	38 459 000 €

La Fab est dépendante des dettes financières contractées auprès de la Métropole dans le cadre de l'activité de concessions, ce qui est normal au regard de la mission que cette dernière lui confie. L'objectif de La Fab est de présenter un résultat proche de l'équilibre pour utiliser au mieux les ressources allouées.

Les projets accompagnés par La Fab s'articulent autour de deux thèmes : « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler ».

Mise en œuvre du programme « Habiter, s'épanouir »

Des réunions régulières se sont tenues avec les services de BM autour des thèmes suivants :

- Opérations de logements bloqués
- Mise en place des études sur les gares du Service Express Régionaux Métropolitaines (SERM)
- Mutualisation des fonctions urbaines (parking dont le P + R de Cantinolle, bureaux, activités et habitat)
- Imaginaires liés à la mobilité
- Echanges sur le niveau de production du Bail Réel Solidaire (BRS)

La Fab est impliquée au niveau national dans les travaux du Club Ville Aménagement au sujet de :

- Décarbonation de l'aménagement
- Prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement
- Acceptabilité des opérations
- Urbanisme féministe / un urbanisme pour tous

Elle a travaillé avec le bureau d'étude Adéquation sur l'actualisation de l'étude des capacités des ménages et leur éligibilité aux différents produits de logements.

Enfin, elle a contribué à la préparation de la revue des projets labellisés Engagés pour la Qualité du Logement de Demain 5EQLD) organisée par BM.

La Fab mène aussi des études préalables qui permettront de mettre en place des opérations d'aménagement qu'elle prendra en charge à travers des conventions publiques : une étude a ainsi été menée par l'équipe UR sur le **périmètre de prise en considération du Bourg d'Eysines**.

Mise en œuvre du programme « Entreprendre, travailler »

Des échanges réguliers avec les services du développement économique de BM se sont tenus au sujet de :

- Echanges sur les priorités en matière d'aménagement économique
- Conséquences de la loi sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur les projets confiés à La Fab

- Premières réflexions sur l'aménagement des secteurs de gare du SERM
- Echanges avec les acteurs locaux et nationaux du développement économique et de l'aménagement

Les études préalables menées par La Fab permettent également de mettre en place les opérations d'aménagement que La Fab prendra en charge à travers des concessions d'aménagement ou accompagnera la sortie d'ilot : les premiers diagnostics et une étude urbaine ont ainsi été réalisés dans le **périmètre de prise en considération Saint Exupéry**. La poursuite de l'étude se fera en fonction des arbitrages rendus au niveau métropolitain sur les ENAF / ZAN.

Le travail de La Fab concernant le **réemploi** a abouti à l'ouverte au public en janvier 2024 de la Base Du Réemploi (BDR) sur le site de Mérignac Soleil. Le site internet refair-bm.fr a par ailleurs été refondé et ouvert à d'autres publics en juillet 2024. La Fab a, sur ce thème :

- Participé à la construction de la future feuille de route « économie circulaire »
- Renforcé des partenariats et des réseaux des acteurs du réemploi sur l'agglomération
- Piloté la BDR

La **convention foncière** n°2 2023/2033 entre BM et La Fab a, entre autres, permis en 2024 la constitution de **réserve foncière à Eysines** sur deux terrains bâtis dans le périmètre du PPC du Bourg.

Une des **douze concessions d'aménagement** confiées à La Fab par BM concerne Eysines : la **ZAC Carès-Cantinolle**. L'année 2024 a été marquée par :

- L'actualisation du plan guide par la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre MASTERPLAN,
- La modification du programme des équipements publics qui en découle,
- Le dépôt en fin d'année par Aquitanis d'un permis portant sur 105 logements sur l'ilot C5.

En matière de **communication**, cette année a été marquée par :

- La création d'un document graphique « L'essentiel de l'année »,
- L'audit du site internet <https://www.lafab-bm.fr/>,
- L'édition en mai 2024 d'une plaquette de présentation de l'outil FabNest « Evaluer les performances environnementales d'une opération d'aménagement », développé avec Nobatek-INEF 4, institut pour la transition énergétique.

Enfin, trois **distinctions** sont venues récompenser le travail de La Fab en 2024 :

- Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt **Plan de transformation des zones commerciales** pour les sites de Saint-Médard en Jalles Berlincan et **Eysines ZAC Carès Cantinolle** dotée de 75 000 € par projet,
- Lauréate des Défis urbains pour le projet Village artisanal Le Bouscat – Godard,
- Lauréate du Forum des Projets Urbain Paris pour la démarche d'économie circulaire Refair. »

Monsieur TURNERIE rappelle que le mois de décembre est traditionnellement marqué par la communication des rapports d'activité de l'année précédente, citant notamment celui de la Fab, la Fabrique de Bordeaux Métropole. Il précise que la Fab est une Société Publique Locale (SPL) créée en 2012 à l'initiative de Bordeaux Métropole et des communes métropolitaines, qui détiennent son capital.

Il indique que les premières missions de la Fab consistaient principalement en deux programmes métropolitains : « Habiter, s'épanouir – 50 000 logements accessibles par nature », concentrés le long des grands corridors de transport en commun, et « Entreprendre et travailler dans la métropole », visant à produire une offre foncière et immobilière économique diversifiée et bien répartie sur le territoire.

Selon lui, la Fab poursuit la réalisation de ces deux programmes, tout en ayant diversifié ses compétences et ses actions pour intervenir dans différents domaines, tels que la médiation de projets urbains, l'économie circulaire à travers la démarche Refair (réemploi et réutilisation de matériaux de construction), ainsi que l'accompagnement aux changements de pratiques de mobilité.

Sur Eysines, il rappelle que la Fab intervient sur le programme immobilier de la ZAC de Cares. À ce jour, 173 logements ont été livrés, certaines tranches sont en cours d'étude et d'autres permis de construire sont en instruction, notamment l'îlot C5 pour 105 logements récemment autorisés à Aquitanis. Au total, 666 logements sont prévus, avec 15 hectares de nature sanctuarisés. Le programme prévoit également la construction d'une nouvelle salle de sport, dont le chantier est actuellement retardé par les études et les autorisations environnementales, ainsi qu'une réserve foncière pour un futur groupe scolaire.

Il précise également que la Fab travaille avec la commune sur les études d'évolution urbaine et les objectifs environnementaux, utiles à l'élaboration d'un plan guide de préfiguration du centre-bourg, ainsi que sur les premières études et potentialités d'aménagement économique dans le secteur de Saint-Exupéry.

Il souligne que la Fab est présidée par Andréa Kiss, maire du Haillan et vice-présidente de Bordeaux Métropole, et qu'elle compte 37 salariés aux compétences variées et complémentaires.

Il conclut en présentant les éléments financiers du rapport d'activité 2024 : un chiffre d'affaires annuel de 19 176 700 €, un résultat net de 109 000 €, des capitaux propres de 2 852 000 € et des dettes s'élevant à 38 459 000 €. Il précise toutefois que la Fab dépend des dettes contractées par Bordeaux Métropole, conformément aux missions qui lui sont confiées.

Le présent rapport ne donne pas lieu à un vote. L'assemblée prend acte de cette communication.

15 – COOPÉRATION INTERCOMMUNALE – BORDEAUX MÉTROPOLE – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 : COMMUNICATION

Monsieur Serge TOURNERIE présente le rapport suivant :

« L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale transmette chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce document doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Ce rapport synthétique s'attache principalement à rendre compte de l'action développée avec chaque commune et à mettre en perspective les grandes orientations du territoire, sachant que les actions menées dans le cadre des compétences communautaires, assainissement, transports, ordures ménagères font l'objet de rapports séparés.

Malgré un budget contraint, Bordeaux métropole poursuit le déploiement du projet métropolitain pour les habitants des 28 communes, en investissant en faveur des services publics du quotidien.

Faciliter les déplacements et développer les mobilités alternatives, privilégier les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous et adapté aux usages de demain, telles sont les ambitions des grands projets pour 2024 et les années à venir.

Cette année est également marquée par l'organisation des Jeux Olympiques et l'inauguration du Pont Simone-Veil. Accessibles à tous, ces deux événements structurants démontrent l'engagement de la Métropole pour un territoire inclusif et résilient.

Sur le plan de l'emploi et de l'économie, la Métropole est en action pour la mise en œuvre d'une économie inventive, sociale, solidaire et engagée dans la transition écologique.

Bordeaux Métropole joue un rôle clé dans le développement économique et la création d'emplois sur son territoire. En mobilisant l'ensemble des acteurs (privés, publics, collectivités, État...), elle encourage la croissance et la transition des entreprises, soutient les initiatives et structure l'aménagement économique. Bordeaux Aéroparc, InnoCampus, Arc Rive Droite et Euratlantique et les grands sites économiques illustrent cet engagement. Ces opérations réunissent entreprises privées, publiques et de l'économie sociale et solidaire (ESS), en intégrant des logements tout en préservant la dimension environnementale des sites.

L'accueil de grands événements renforce également cette dynamique en générant des retombées économiques significatives pour la Métropole.

Sur le plan des déplacements, Bordeaux Métropole propose encore de nouvelles solutions de mobilités. La mise en service de la ligne G à haut niveau de services entre Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux a validé le bus express comme outil très performant de déplacement. Six autres lignes sont prévues pour les prochaines années.

Le lancement du MaaS TBM (Mobility as a Service) contribue également à proposer une nouvelle expérience usagers en offrant un service dématérialisé et intégrant tous les modes de mobilités (tramway, bus, vélo, marche, cars, trains...).

Sous la ferveur populaire, le pont Simone-Veil a ouvert, le 6 juillet 2024, de nouvelles possibilités en voiture, à vélo, à pied et en bus.

Le RER Métropolitain, labellisé nationalement, continue son développement avec l'ajout de 35 nouveaux trains par semaine, soit une augmentation depuis 2020 de 171 trains supplémentaires par semaine.

Sur le plan de l'habitat et de l'urbanisme, les actions sont mises en œuvre pour devenir « une Métropole à vivre ». Comme une manière nouvelle de faire de l'aménagement public, plus volontariste, plus régulée, pensée à l'échelle pertinente de l'aire urbaine, là où s'organisent les coopérations indispensables.

Un urbanisme plus sobre et durable, adapté aux usages de demain, soutenant un plan logement volontariste (35 M€ entre 2024 et 2026), œuvrant pour prévenir le mal logement dans le parc locatif privé et participant à la transformation solidaire du territoire.

La Métropole poursuit ses engagements dans la transition écologique et la préservation de la nature.

Dans le cadre de sa stratégie énergétique et de son plan Climat, approuvé définitivement, Bordeaux Métropole ambitionne de produire une énergie 100 % renouvelable et locale à l'horizon 2050.

La création de réseaux de chaleur et l'accélération du photovoltaïque y contribuent ainsi qu'un recensement des données clés sur l'état de la transition écologique et de la décarbonation du territoire pour agir au plus près des besoins.

L'année 2024 est également marquée par la poursuite du programme « Un million d'arbres » avec plus de 500 000 arbres plantés à ce jour, le Projet Alimentaire de Territoire, visant notamment à sanctuariser nos fonciers agricoles et contribuer à nous alimenter en partie en circuit court. De la même manière, le plan d'actions Biodiver'Cité œuvre pour un environnement respectueux de la nature et de ses habitants ; à l'instar des actions de végétalisation urbaine et de l'acquisition de l'île d'Arcins.

La Métropole poursuit ses actions de sobriété en les couplant avec l'innovation.

Parce que la préservation de nos ressources est un enjeu majeur, la gestion publique et durable de l'eau s'impose.

L'accès pour tous au numérique et le développement de démarches innovantes contribuent également à la continuité des services publics tout en les adaptant aux mutations technologiques.

L'extension des consignes de tri, l'installation de 400 bornes à déchets alimentaires, et la sensibilisation de plus de 22 000 habitants ont permis la réduction des déchets ménagers de 13,46 % depuis 2010.

De même, la lutte contre les vulnérabilités du territoire a permis des avancées significatives en 2024 avec le recrutement de 170 membres de la Réserve citoyenne métropolitaine, dispositif unique en France ou encore la taxe GEMAPI qui finance la prévention des inondations.

Faire face aux aléas climatiques, c'est l'objectif de la démarche de résilience métropolitaine, qui forme et sensibilise les acteurs et habitants métropolitains en même temps qu'elle affine sa connaissance du territoire avec un observatoire des vulnérabilités.

La Métropole a enfin voté un budget résolument tourné vers l'avenir.

Un budget résolument tourné vers l'avenir La dynamique de coopération territoriale s'accélère entre Bordeaux métropole et ses voisins sur différents chantiers tels que les mobilités, les transitions agricole et alimentaire, etc.

De la même manière, les initiatives pour une gouvernance partagée et solidaire se poursuivent : pour preuve les travaux du C2D dédiés aux défis actuels, notamment la santé mentale et le climat. De plus, la certification renouvelée de Bordeaux Métropole pour sa politique « Egalité et Diversité » confirme sa volonté d'agir de façon pragmatique, exemplaire et de faire de notre territoire, un démonstrateur de ce qui peut advenir lorsqu'on agit ensemble pour l'intérêt général, l'intérêt métropolitain.

Concernant le contrat de CODEVELOPPEMENT 2024-2027, ce sont plus de 1 000 projets contractualisés pour un engagement financier prévisionnel de 1,6 Mds€ pour la Métropole.

Concernant l'habitat, ce sont plus de 1 000 logements créés en BRS, 1 400 logements livrés et 2 600 logements autorisés dans un contexte où le besoin est plus que jamais réaffirmé sur le territoire. 3 536 logements locatifs sociaux ont été agréés en 2024.

Concernant la mobilité, ce sont 180 millions de voyages réalisés sur le réseau TBM en augmentation de +6%.

Concernant les déchets ménagers, ce sont 495,7 Kg de déchets par habitant collectés en 2024, en baisse de 13,46% par rapport à 2020.

Pour terminer sur le plan financier, ce sont :

- 2,02 Md€ de dépenses réelles 2024 – soit 2 361€ dépensés par habitant
- 2,3 Md€ de recettes réelles
- 500M€ d'investissements de réhabilitation et de rénovation des équipements métropolitain
- 10M€ d'aides aux particuliers dans le cadre du Fond Air Bois
- 13,2M€ versés à des structures de l'ESS dans le cadre de la commande publique. »

Monsieur TURNERIE rappelle que l'année 2024, comme pour toutes les collectivités, a été marquée par des contraintes budgétaires, mais qu'elle a néanmoins été riche en réalisations, projets et manifestations, parmi lesquelles l'inauguration du pont Simone Veil et le retour du Tour de France. Il souligne que, au-delà de ces événements médiatisés, de nombreux programmes d'actions de Bordeaux Métropole restent parfois méconnus et propose d'en faire une synthèse.

Il indique que la mobilité constitue l'un des domaines les plus visibles pour les habitants, étant souvent vécu au quotidien et représentant la part la plus importante du budget métropolitain. En 2024, la métropole a notamment ouvert le pont Simone Veil, mis en service la ligne G, première ligne de bus express, et développé le RER métropolitain avec 35 trains supplémentaires par semaine et 171 trains quotidiens depuis le début du mandat. La mobilité inclut également 13 km de nouveaux aménagements cyclables, 10 km de réseau REVE (Réseau Express Vélo), la création du parking Metpark Mériadeck, l'acquisition de nouveaux vélos TBM (dont 50 % en VAE) et l'installation de 2 250 nouveaux arceaux-vélos. Il précise que la tarification solidaire a bénéficié à 100 000 usagers en 2024, dont 80 000 ont profité de la gratuité.

Concernant la politique économique, il souligne le rôle de Bordeaux Métropole dans l'attractivité et le dynamisme des entreprises locales, en citant notamment l'OIM de l'Aéroparc et son extension à Martignas, l'OIM Inno-Campus, l'OIM Rive Droite, la ré-industrialisation de la zone de Blanquefort, la promotion de l'écoconstruction avec Wood Rise Walley, l'opération Cogedim 13 dédiée à l'artisanat, ainsi que les sites du MIN, du parc des expositions et du Cockpit.

Sur le plan de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement, il indique que Bordeaux Métropole impulse une dynamique pour une « Métropole à vivre », favorisant une consommation foncière sobre et une construction durable. Il mentionne les aides à hauteur de 35 M€ pour la construction locative et sociale, ainsi que plusieurs opérations emblématiques : création de la ZAC Robert Picqué, projet

partenarial urbain de la Jallère, ZAC Niel avec 1 000 logements en BRS, Brazza avec 1 400 logements livrés, et la poursuite de l'OIN Euratlantique à Bègles, avec 2 600 logements autorisés.

Il précise que la transition écologique constitue également un volet important des politiques métropolitaines. Parmi les actions significatives, il cite l'approbation du plan climat et le suivi du bilan carbone, le dispositif Ma Rénov, la massification photovoltaïque, le développement des réseaux de chauffage urbain avec deux nouveaux réseaux (sud et Aéroparc), le plan « 1 million d'arbres », le plan de résilience métropolitain, le PPEANP et le programme d'alimentation territoriale. Il mentionne également la gestion des déchets, avec la modification de la fréquence de collecte, le développement du compostage et la valorisation des bio-déchets pour la production de biogaz, ainsi que l'évolution des filières de recyclage et de valorisation, réduisant les tonnages destinés à l'enfouissement.

Enfin, il présente les données financières de Bordeaux Métropole pour 2024 : des dépenses totales de 2,019 Md€, des recettes de 2,304 Md€, et une capacité d'épargne de 151 M€.

Le présent rapport ne donne pas lieu à vote. L'assemblée prend acte de cette communication.

Madame LE MAIRE indique procéder à la clôture d'une étape importante de l'histoire collective de la commune, marquant l'achèvement d'une mandature placée sous le signe de l'engagement, de la passion et de l'action au service d'Eysines et de ses habitants.

Avant d'aborder de nouveaux défis, Madame le Maire souhaite s'adresser à l'ensemble des personnes présentes afin de leur exprimer, avec sincérité et reconnaissance, ses remerciements.

« Ce soir, nous clôturons ensemble une page importante de notre histoire collective, celle d'une mandature marquée par l'engagement, la passion et l'action au service d'Eysines et de ses habitants. Avant de laisser place à de nouveaux défis, je tenais à m'adresser à vous tous, avec sincérité et gratitude.

A mes collègues de la majorité, adjoints et conseillers municipaux, vous avez été les piliers de cette équipe. Chaque projet, chaque décision, chaque réussite porte votre empreinte. Vous avez donné de votre temps, de votre énergie, de vos convictions, pour faire avancer notre ville.

Ensemble nous avons transformé des idées en réalités : des équipements publics rénovés, des espaces verts préservés, des initiatives sociales et culturelles qui ont renforcé le lien entre nous. Le Bourdieu de Ferron, l'Espace de loisirs sportifs du Pinsan, le budget participatif, les nouveaux commerces du centre bourg et le tiers lieu artisanal pour n'en citer que quelques-uns.

Chers amis, merci pour votre loyauté, votre créativité et votre détermination. Pas une seule démission dans notre majorité durant cette mandature, une assiduité constante de chacun de vous. Tout cela témoigne de votre engagement, de la fraternité qui règne dans notre équipe et de votre attachement à notre commune. A cet instant, j'ai évidemment une pensée pour notre collègue et ami Yves Lucat dont la présence, l'amitié et l'humanité nous manquent.

A l'opposition municipale, je voulais vous dire que votre rôle est essentiel dans une démocratie vivante. Même si nos visions ont parfois divergé, votre présence est un rappel constant au fait que notre mission est de servir l'intérêt général. Pour cela, je vous remercie. Nous avons ensemble pris 576 délibérations et bien plus de la moitié ont été prises à l'unanimité.

Aux agents municipaux qui sont le visage de la ville au quotidien, sans vous aucune politique publique ne pourrait voir le jour. Votre professionnalisme, votre disponibilité et votre dévouement font d'Eysines une commune où il fait bon vivre. Je vous remercie vivement pour votre travail ô combien indispensable.

Ce que nous laissons derrière nous, ce ne sont pas seulement des réalisations concrètes, mais aussi une dynamique collective. Nous avons œuvré pour une ville plus solidaire, plus durable, plus innovante. Nous avons écouté, nous avons ajusté, nous avons persévéré. Et si certains défis restent à relever, je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble.

Dans quelques semaines, les Eysinais choisiront une nouvelle équipe pour les représenter. Je souhaite que cette campagne soit à l'image de ce que nous avons construit :

Exigeante, car les enjeux sont grands

Bienveillante car le respect de l'autre est la base de tout débat démocratique

*Et ambitieuse, car nos concitoyens méritent des projets à la hauteur de leurs aspirations.
Que la meilleure équipe gagne, celle qui saura incarner ces valeurs et porter les espoirs de notre ville
A titre personnel, je garderai de cette mandature des souvenirs intenses, des rencontres
enrichissantes et la certitude d'avoir servi à une cause qui nous dépasse tous : le bien commun. Je
vous remercie une dernière fois pour cette aventure humaine et politique »*

Madame le Maire clôt la séance à 19 h 30

Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Monsieur Jean-Luc MESPLÈDE